

12/12

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Présents :

Timothé BULTINGAIRE, Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Antoine DEFRUIT (départ à 10 h 3 – procuration à M. LEROUGE), Julie DE LA SABLIERE (départ à 10 h 40 – procuration à M. GOURMELON), Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN (départ à 10 h 3 – procuration à Mme EISENBERGER), Hugo JEAN, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Marie-Christine LEPETIT, Yoann LEROUGE, Nathan RIVET, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Jeanne LAZARUS), Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie GAILLE (procuration à Alain CHATRIOT), Emeric HENRY (procuration à Alain CHATRIOT), Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Pascale EISENBERGER), Raykhant LIANOVA (procuration à Hugo JEAN), Emma SALLEY (procuration à Timothé BULTINGAIRE), Elphie SANTISO, François WERNER, Cornelia WOLL (procuration à Dominique CARDON).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Florent BONAVENTURE	Directeur exécutif de l'École du management et de l'innovation
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Emmanuelle DUBRANA-LETY	Directrice de l'immobilier
Stéphane GALOUX	Directeur des services et moyens généraux
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Caroline JASSON-GRAMUSSET	Directrice financière
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Corinne LEFORESTIER	Responsable pédagogique à l'École de management et de l'innovation
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Natacha VALLA	Doyenne de l'École du Management et de l'Innovation
Mathias VICHERAT	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris

*

* *

I.	Actualité du projet Campus 2022	2
II.	Présentation de l'École du management et de l'innovation et proposition de changement d'intitulé du master « Innovation et transformation numérique »	5
III.	Avis sur la proposition de budget 2022 de l'Institut d'Études Politiques de Paris	11
IV.	Évolution de la composition de la Commission de déontologie de Sciences Po	20
V.	Discussion sur le fonctionnement du Conseil de l'Institut	21
VI.	Point d'actualité sur le semestre de printemps 2021-2022	21
VII.	Échange d'informations sur des questions diverses	24

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

La séance est ouverte à 9 h 5 par Jeanne LAZARUS après une visite du site du 1 Saint-Thomas.

I. ACTUALITÉ DU PROJET CAMPUS 2022

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous. Je vous propose qu'on démarre assez vite, car on a un ordre du jour un peu chargé. D'abord, je tiens à remercier Emmanuelle DUBRANA-LETY pour cette visite. Nous sommes tous ravis d'avoir découvert ce beau campus et on a hâte de s'y installer. Il n'y a pas besoin de présentation supplémentaire puisque nous avons eu la présentation grandeur nature. Je vous laisse la parole pour poser vos questions à Mme DUBRANA-LETY.

Pascale EISENBERGER

Bonjour. Merci beaucoup. J'avais une question. Les couleurs sont magnifiques, très contemporaines. Qu'est-ce qui va se passer pour le logo de Sciences Po qui est tout rouge et les codes couleur, les slides, etc. ?

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Sur le logo de Sciences Po, il y a la version rouge et il y a la version blanche, aussi, que l'on utilise. Mais on n'a pas honte d'utiliser le logo de Sciences Po, donc il va être intégré dans la signalétique. En revanche, sur la façade, on est sur du métal. Donc, il y a quelques nuances qui ont été retenues dans certains cas de figure, surtout quand on est dans les espaces patrimoniaux.

Antoine DEFUIT

Bonjour, merci pour cette visite et pour votre travail. J'ai trois questions. Sur la question des symboles, est-ce qu'on a prévu d'associer les étudiants au naming des différentes salles, notamment des amphis ? Il y a quelques mois, on avait par exemple suggéré l'idée de nommer une salle Alain Lancelot. Deuxième question. L'association sportive nous a interrogés là-dessus. Est-il possible de prévoir des vestiaires quelque part dans le campus ? Troisième question plus structurelle. J'aurais aimé savoir ce qui a été prévu pour réduire la consommation de l'énergie. Par exemple, j'avais évoqué il y a quelques mois dans un précédent Conseil la possibilité de mettre des minuteurs dans les lieux communs pour que les couloirs ne restent pas allumés quand personne ne passe. Ce sont des petites choses toutes bêtes, mais cela peut quand même aider. Pour l'énergie qu'on consomme, est-ce qu'on envisage de passer à un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable, car il y a une offre de plus en plus accessible et diversifiée ? Merci beaucoup.

Samuel KHALIFA

Heureux de vous retrouver et de retrouver le site si joliment abouti. Deux choses. Le minimalisme est finalement de mise par rapport à l'extérieur, donc un logo très sobre. C'est bien cela, le parti pris. Deuxième chose concernant la salle de réunion dédiée aux enseignants, professeurs, vacataires. Cela reste toujours une chose qui, à mes yeux, est une vraie préoccupation. Merci beaucoup.

Titouan LE BOUARD

J'avais une question au niveau du nombre de places. Actuellement, c'est vrai qu'il y a un manque de places dans les locaux pour les étudiants, et surtout en période de Covid. On voit beaucoup d'étudiants qui étudient à même le sol dans les bâtiments, au 56 rue des Saints-Pères, par exemple, ou au 13 rue de l'Université. On avait une question concernant le nombre de places. Est-ce qu'il y a une égalisation du nombre de places ou est-ce qu'il y a une augmentation du nombre de places prévues pour travailler ? On voulait être sûrs qu'il y a une maximisation du nombre de places prévues. On avait une autre question au niveau des lieux de restauration. C'est l'un des objectifs de la création de ce nouveau campus. Est-ce qu'il y a des cafétérias qui ont été créées ? Ou est-ce qu'il y en a d'autres qui ont été supprimées ? Il y

avait la question aussi de créer une infrastructure au sein de l'ancienne librairie. Qu'en est-il de ce projet actuellement ? Merci.

Timothé BULTINGAIRE

Merci de cette visite. J'avais des questions par rapport à l'accessibilité. On a vu que le premier cloître était en pavé. On a vu qu'au niveau des ascenseurs, ça avait l'air bon. On a vu des salles de travail, mais est-ce qu'il y aura aussi des salles de repos ? Ce sont des choses qui nous reviennent, notamment pour des étudiants en situation de handicap qui ont besoin de se reposer. Actuellement, il n'y a que le Pôle santé, qui n'est pas forcément prévu pour se reposer longtemps. Y a-t-il des casiers ? Actuellement, les casiers, pour les étudiants qui ont besoin de laisser des affaires sur le campus pour ne pas avoir à les porter, je crois qu'ils ne sont que dans un seul bâtiment. Cela nécessite beaucoup d'allers-retours. Enfin, sur les questions d'équipement en inserts de vélotypie ou des choses comme cela, est-ce que les salles sont équipées ? Est-ce qu'il y en aura suffisamment ? Actuellement, c'est un problème. Enfin, une remarque. Il y a quelque temps, on avait fait la demande de toilettes non genrées, et cela n'a pas été fait. Donc, on le regrette.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Première question, sur le naming au sein du campus. Pour Saint-Thomas, la plupart de la signalétique est une signalétique d'usage avec des numéros et des lettres. Aujourd'hui, à part les quelques espaces qui ont bénéficié d'un soutien financier, via notamment la DSD, il n'y a pas eu pour l'instant de dénominations, de baptêmes. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas dans le temps.

Mathias VICHERAT

Là-dessus, je veux bien qu'à un moment, on fasse une réunion avec les étudiants et les salariés sur la stratégie de naming pour Saint-Thomas, car il y a encore des espaces à « namer », pardon pour l'anglicisme. On vous dira aussi de manière totalement transparente ce que le naming de mécénat a permis, notamment en termes financiers. Cela a été un apport financier très important qui nous a permis d'avoir une économie générale du projet équilibrée.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Question suivante sur les vestiaires, notamment en lien avec l'association sportive. Aujourd'hui, il n'y a pas de vestiaires réservés aux étudiants. Le besoin a été exprimé et remonté. C'est un sujet qu'il faut que l'on travaille. Il ne sera pas inséré pour l'instant à Saint-Thomas, mais vous savez qu'on a d'autres opérations dans le campus. Donc, avec la Direction de la vie étudiante, il faut que nous avançons sur ce sujet. Il faut aussi voir les modalités pratiques de gestion de ces espaces et évidemment la localisation. Question suivante sur la consommation d'énergie et de manière générale sur notre politique de maîtrise énergétique. Effectivement, vous avez raison sur les possibilités de diminuer de manière très simple nos consommations dans les espaces. Et à Saint-Thomas, en réalité, on a beaucoup de détecteurs, de lumières qui sont sur détecteurs. Vous l'avez peut-être remarqué, notamment en empruntant le bel escalier, puisqu'on était sur une temporisation de la lumière un peu courte. Donc, c'est bien sûr quelque chose qu'on pourra déployer au fil de l'eau dans nos bâtiments. Simplement, avant d'en arriver là, dans la plupart de nos bâtiments historiques, il faut aussi faire d'autres rénovations énergétiques pour accompagner ce mouvement. Sur la question des fournisseurs qui produisent de l'énergie 100 % renouvelable, en réalité, aujourd'hui, nous passons par un marché qui a été mis en place par les services de la Direction des achats de l'État qui inclut obligatoirement une quote-part importante d'énergies renouvelables, mais qui est variable, qui change tous les deux ans. Aujourd'hui, on est un peu captifs. C'était plus simple pour nous de passer par ce marché d'État parce qu'elle s'inscrit dans une négociation nationale et la plupart des services de l'État l'utilisent. Mais on espère que dans la prochaine session, il y aura 100 % de renouvelable. Mais c'est déjà le cas, on a 50 % au moins.

Ensuite, sur les salles de réunion au bénéfice des enseignants, il y a toujours la salle du 28 Saints-Pères, qui est très utilisée, qui est bien entendu maintenue dans le cadre du campus. Vous avez vu qu'à Saint-Thomas, il y a plusieurs espaces qui sont libres d'accès, et on espère qu'ils seront largement utilisés parce que je rappelle que Saint-Thomas n'est pas réservé à une partie de nos communautés. C'est vraiment un site qui est ouvert à toutes les communautés de Sciences Po. J'espère que cela créera aussi de nouvelles habitudes de travail, y compris pour les enseignants.

Sur les places de travail au bénéfice des étudiants, sur le campus, de manière générale, oui, chaque campagne de travaux est accompagnée d'un déploiement supplémentaire de places de travail. Nous avons remanié, vous l'avez vu dans le hall du « 13 U », par exemple, l'espace de convivialité. Nous n'avons pas significativement augmenté le nombre de places, mais on a amélioré le confort. Vous avez vu qu'on y a inséré des prises, par exemple. À Saint-Thomas, concrètement, on a 250 places créées entre la cafétéria et le niveau rez-de-chaussée du Pavillon de l'innovation, plus une trentaine de places en diffus dans les alcôves qui créent des espaces de travail interstitiels, plus une centaine de places dans la dizaine de salles « projets » qui sont déployées dans le site. De la même manière, quand nous réaliserons les travaux au 30 Saint-Guillaume, nous avons, là encore, prévu de déployer des places supplémentaires et des salles « projets ». Donc, oui, c'est bien la trajectoire.

Sur les lieux de restauration, oui, la cafétéria est une création nette sur le campus. C'est bien un troisième point de service du CROUS avec des repas à budgets très maîtrisés, sachant qu'on maintient les cafétérias du 27 Saint-Guillaume et du 56 Saints-Pères en espérant très prochainement rénover cet espace au 56 Saints-Pères. On maintient également les espaces de convivialités qui sont au 13 rue de l'Université avec des distributeurs. Au 28 Saints-Pères, par contre, dans le projet restauration, dans notre schéma directeur, nous avons prévu d'installer la cabane CAFÉ plus près du 27, c'est-à-dire dans le rez-de-chaussée du 30 qui sera un nouveau point de convivialité pour les étudiants.

En termes d'accessibilité, oui, il y a des pavés dans la cour. On a des instructions patrimoniales très fermes sur la gestion des pavés. On a eu l'autorisation au 13 rue de l'Université, dans la cour, de légèrement araser les pavés pour permettre une meilleure adhérence des roues des fauteuils vers la rue de l'Université. L'accessibilité du cloître, par exemple, ne se fait pas par la cour elle-même. Elle se fait par les galeries. On organise cette accessibilité en tournant autour des aspects patrimoniaux. Il y a des ascenseurs qui permettent d'accéder à tous les niveaux de Saint-Thomas. Il y a un ascenseur qui permet d'assurer l'accessibilité entre Saint-Thomas et le « 13 U », ce qui fait qu'on va avoir un ensemble de sites combinés très accessibles par rapport au reste du campus. Concernant les salles de repos, je précise qu'en réalité, il n'y a pas que le centre de santé. Il y a deux salles de repos qui existent, qui sont malheureusement très peu utilisées. Il y a celle du 27 Saint-Guillaume, dans la cafétéria, et il y a celle du hall du « 13 U » qui est totalement disponible, mais réservée sur contrôle d'accès aux personnes qui en ont besoin. Par contre, aujourd'hui, à Saint-Thomas, nous n'avons pas prévu la création d'une troisième salle. En revanche, vous avez peut-être vu que nous avons prévu de transférer les salles du 30 Saint-Guillaume qui sont, notamment, équipées pour la lecture assistée dans le rez-de-jardin de Saint-Thomas, devant la bibliothèque. Ce sont des salles qui sont nettement plus confortables, plus vastes, plus lumineuses.

Concernant les casiers, il est vrai qu'aujourd'hui, nous n'avons pas prévu de déployer des casiers supplémentaires. Ce n'était pas sur la ligne de crête, mais pourquoi pas, je suis toujours à la disposition du BDE pour en discuter.

Pour l'insertion de la vélotypie, ce sont nos collègues de l'Institut des compétences et de l'innovation qui travaillent sur ce sujet. C'est plutôt côté Direction de la formation. C'est bien intégré. On est en train de passer un nouveau marché, à ma connaissance, pour avoir un prestataire en vélotypie. Il y a bien un déploiement qui est soutenu et prévu.

Enfin, pour les toilettes non genrées, il y en a à Saint-Thomas. Vous ne les avez pas encore vues. En fait, on a une mixité de sanitaires. Il y a une partie genrée et une partie non genrée. On a essayé d'en déployer quelques-uns, uniquement dans les espaces qui reçoivent du public, c'est-à-dire au rez-de-chaussée et au rez-de-jardin. En fait, les toilettes non genrées ont simplement le logo qui avait été largement travaillé. On avait consulté même certains étudiants sur le sujet. Un logo qui dit que ce sont des toilettes et qui n'appelle aucun personnage. Je crois que j'ai répondu aux questions.

Jeanne LAZARUS

Merci. Bravo pour la précision et la concision de vos réponses. Nous allons clore ce sujet et encore une fois vous remercier, et vous souhaitez bon courage pour cette période de déménagement.

II. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION ET PROPOSITION DE CHANGEMENT D'INTITULÉ DU MASTER « INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE »

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc au deuxième point. Nous accueillons Natacha VALLA, la doyenne de l'École du Management et de l'Innovation, ainsi que Florent BONAVENTURE, son directeur exécutif et Corinne LEFORESTIER, la responsable pédagogique du master innovation et transformations numériques.

Nous reprenons la discussion que nous avons entamée il y a quelques semaines sur le changement de nom du master. C'est un nouveau nom qui est proposé aujourd'hui. Avant cela, Natacha VALLA va nous présenter rapidement l'ensemble de l'EMI et du projet de l'école. Je vous laisse la parole.

Natacha VALLA

Merci, madame la Présidente. Je prendrai une dizaine de minutes, vu que le calibrage notre temps est un peu serré. Je vous remercie de donner l'opportunité à l'école de présenter un peu ce qu'elle est, son identité, ce qu'elle fait, son point de départ, ses perspectives d'évolution sur les quelques années à venir. En guise d'introduction, et je sais que plusieurs d'entre vous étaient présents au moment de la préfiguration de l'école, l'école est née autour de la vision générale du bien commun. Ce bien commun reste au cœur de notre vision de ce qui doit être le centre de l'appareillage proposé à nos étudiants quand ils arrivent, et surtout quand ils repartent de chez nous pour aller sur le marché du travail, sachant que c'est une école essentiellement professionnalisante. On ne fait pas de formation à la recherche, même si certains de nos étudiants parviennent à raccrocher des parcours de recherche - je souhaite d'ailleurs vivement qu'on puisse généraliser ces passerelles.

C'est l'école aussi, comme son nom l'indique, du management et de l'innovation. L'innovation est au cœur de ce qu'est l'école. Ce que l'intitulé ne dit pas, c'est qu'il y a aussi dans cette école, qui est quelque part une business school, un côté créatif. Ce côté « creative school » est un peu hérité de la façon dont l'école a été formée au départ. Ceux qui étaient là à l'époque le savent. Cela a été un peu la fusion de beaucoup de choses, dont essentiellement la filière Ecofi et la filière École de communication. Quand je dis « fusion », c'est une vision un peu rapide, puisque la fusion est sans doute encore en cours. On a engagé un exercice de construction du commun dans l'école précisément parce que les masters qui la composent sont très différents. Les populations d'étudiants, qui s'auto-sélectionnent sur l'un ou l'autre master, sont aussi très différentes. Donc, il y a un travail à faire de construction du collectif au niveau des étudiants, mais aussi et surtout au niveau des équipes.

Cette notion de bien commun aujourd'hui, et cela a été le centre de l'évolution des propositions que nous faisons pour les étudiants, elle se décline et elle s'interprète comme le fait d'aller au-delà de la valeur actionnariale. On forme des étudiants essentiellement pour aller dans le secteur privé. Beaucoup d'étudiants font de la finance, de la stratégie d'entreprise et de la communication, mais dans un esprit qui n'est pas l'esprit liminaire de tout ce qui a fondé les grandes écoles de commerce d'aujourd'hui, qui était vraiment le fonctionnement de l'entreprise et la génération de valeur actionnariale. Nous, on souhaite vraiment aller au-delà. Que ce soit la théorie économique ou managériale, cela imprime complètement cette notion d'aller chercher les autres « stakeholders » et de représenter leur intérêt, ce qui est pour le bien de tous et pour la validité économique et sociale de l'entreprise nécessaire.

C'est le premier axe philosophique de l'école, le deuxième étant un principe de réalisme. J'en viendrai aux piliers stratégiques énoncés sur le transparent, mais le réalisme étant que la forme de l'entreprise doit être acceptée en tout cas comme une réalité du capitalisme tel qu'il s'exprime aujourd'hui et sans doute comme une réalité institutionnelle du mode de fonctionnement économique tel qu'il s'exprimera demain. L'école ne se porte pas en faux par rapport à cet objet-là et elle ne se porte pas en faux non plus par rapport à l'idée qu'une entreprise, pour pouvoir générer du bien commun, doit être viable économiquement et financièrement. C'est vraiment cette association de ces deux visions qui sont assez symbiotiques dans tout ce qu'on propose à l'école.

Les piliers stratégiques énoncés ici et qui formaient la base de mon projet lorsque j'ai rejoint Sciences Po il y a un an et demi de cela, c'est d'abord la transdisciplinarité. C'est vraiment ce qu'on appelle l'ADN de Sciences Po, et c'est la force des sciences sociales pour pouvoir offrir à des étudiants, fussent-ils en école de commerce ou en école créative, une telle diversité, une telle qualité exhaustive de sciences sociales. Donc, premier pilier.

Le deuxième pilier, c'est la créativité et l'innovation. L'innovation, j'y viendrai plus en détail et je pense que Florent Bonaventure y reviendra lors de la présentation plus spécifiquement liée au changement de nom du master ITN, mais l'innovation est au cœur en tant que process, mais aussi en tant qu'objet d'études et de débouchés professionnels et en tant que méthode pédagogique. C'est vraiment quelque chose qui résulte de cette fusion inachevée qui forme l'identité très spécifique de l'école. J'ajoute que l'ordre n'est pas un ordre d'importance.

Le troisième pilier, c'est l'idée et la volonté de mettre en avant la recherche académique propre produite par la faculté permanente de Sciences Po et la recherche appliquée qui nous est apportée d'un point de vue plus pratique par les intervenants extérieurs. Mais je pense vraiment que le fait d'avoir une force de production intellectuelle et le fait d'avoir la capacité à sélectionner des étudiants de qualité doit nous pousser collectivement, les écoles, les centres de recherche et les départements, à faire en sorte que cette recherche de pointe soit mise au niveau des circonstances d'apprentissage de nos étudiants, mais aussi de leur activité professionnelle. Donc, faire ce pont, qui manque tellement souvent dans la vie professionnelle, et je parle vraiment de mon expérience précédente, entre cette capacité à comprendre des choses très pointues et, ensuite, aller les traduire dans des circonstances très concrètes qui sont souvent des circonstances transformationnelles de la réalité de l'entreprise, de la réalité du monde professionnel de façon générale. C'est notre troisième pilier.

Le quatrième pilier, c'est un peu banal, mais je pense que c'est important de le dire, c'est l'excellence. L'excellence, cela peut vouloir dire plusieurs choses. J'ai en tête l'excellence académique, bien sûr, mais aussi l'excellence dans la maîtrise des outils et méthodes professionnels. Si on forme un banquier en fusions-acquisitions, il faut qu'il sache faire une analyse financière d'entreprise. Si on forme un responsable des ressources humaines, il faut qu'il soit très pointu sur les nouvelles méthodes d'outils digitaux, de processus de recrutement, de gestion de talents, etc. L'excellence est, elle aussi, ici, très multidimensionnelle.

Cinquième pilier, et Florent reviendra dessus, c'est la donnée et le numérique. C'est considéré comme une sorte de compétence. Il me semblait que c'était important, dans un contexte comme Sciences Po, de montrer que nos étudiants, sur lesquels on peut avoir l'a priori qu'ils sont plus penchés sur les sciences sociales et littéraires, ont aussi des capacités et une appétence à s'appropriier les outils data et numérique. Enfin, un concept qui m'est cher et qui fait sourire Eva BELLINGHAUSEN dans nos équipes qui est allemande, c'est celui de Mündigkeit, de responsabilité, d'esprit de distance, de critique et de responsabilité. Ce n'est pas une école du militantisme. C'est une école qui va au-delà de la lecture littérale de l'économie de l'entreprise. C'est une école où on apprend à prendre de la distance, y compris par rapport aux grands combats générationnels qui sont ceux de nos étudiants, ceux des générations qui arrivent, qui sont ceux qu'on essaie de problématiser, ou vous, faculté permanente, dans des cadres intellectuellement solides, mais toujours avec cet esprit critique. Je reviendrai, si vous avez plus de questions, sur ces grands axes. Ils se déclinent de façon très pratique. En éléments de contexte, je pense que des documents vous ont été transmis, notamment l'énoncé de la stratégie plus étoffée, la version en 25 ou 30 pages du transparent précédent.

Qu'est-ce qu'on offre comme formations ? On a essentiellement des masters en formation initiale. Il y a eu un temps assez récent où les masters en un an étaient plus nombreux. Il y en a eu trois. Deux d'entre eux n'ont pas très bien fonctionné, donc on n'en a plus qu'un seul. C'est Corporate Strategy en anglais. Ce n'est pas par manque d'appétit pour ce type de formation, c'est simplement par manque, en partie, de moyens et de stratégie sur la façon dont ces masters peuvent être déroulés en adéquation avec des sphères et des cibles d'étudiants déjà professionnalisés. En matière de masters en formation initiale, vous voyez les petits drapeaux qui indiquent les masters en français et ceux en anglais. On en a trois en anglais et le reste en français. Le gros de la troupe, vous le verrez dans le transparent suivant, c'est Finance et Stratégie, suivie par Communication, Médias et Industries créatives en français, qui existe également en anglais. Le troisième master mentionné ici, qui est tout petit par la taille, mais pas par l'importance, c'est le master Innovation et Transformation numérique, qu'on propose de renommer. Un quatrième master cache un peu son jeu, ce master, car il est en anglais : International Management and Sustainability. Il est non négligeable et attire beaucoup.

C'est un master important. C'est un peu le master Finance et Stratégie soutenable en anglais. Il sera un objet de réflexion très important pour nous sur les prochains mois. On a ensuite les masters Marketing et Sociétés (en français) et New Luxury & Art de Vivre (en anglais). C'est le master qui a le plus de succès auprès des étudiants en termes de nombre de candidatures par rapport au nombre de places. Et ensuite, Ressources humaines et, un petit bijou, Droit et Finance joint avec l'École de droit.

Un point important. L'accent a été mis sur cette dernière année universitaire sur la construction et la redéfinition d'un cursus commun en deux blocs, d'abord pour faire école, et pour répondre à une nécessaire compréhension des mécanismes de la transformation digitale et environnementale. Le bloc Data&Digital est un bloc nouveau, un fléchage nouveau qui est proposé cette année aux étudiants sur la data et le digital à la Sciences Po. Sciences Po est unique sur cette question. On a fait faire un travail par Accenture de benchmarking sur les autres grandes universités internationales. En data et digital, nous sommes les seuls avec l'EPFL de Lausanne à proposer un triptyque quanti, outils de management et, c'est le troisième pied du triptyque qui manque en général dans les autres formations, numérique et société, sciences sociales pour le numérique. C'est vraiment quelque chose auquel on tient et qui semble plaire aux étudiants. On va avoir les premiers retours en fin d'année. Le deuxième block est Grand challenges. C'est un ensemble de cours dévoués à la soutenabilité de façon large, c'est-à-dire la soutenabilité environnementale, mais aussi la question de la RSE. On a introduit des cours sur la gouvernance, la raison d'être, le capitalisme responsable et sa vocation à monter en puissance.

La communauté enseignante et étudiante : Il y a beaucoup d'intervenants, comme dans toutes les écoles, en réalité. Une majorité de Français, mais c'est quand même assez équilibré. Il y a plus de femmes que d'hommes. Grosso modo, 1200 étudiants, sachant que l'EMI a souffert d'une baisse significative d'attractivité sur les deux dernières campagnes de recrutement, en particulier auprès des étudiants du Collège universitaire. Pour nous, c'est un point d'attention sur lequel on souhaite travailler.

Effectifs par master. Le gros des troupes est constitué par les étudiants de Finance et Stratégie, donc grosso modo 450 étudiants. La somme de Communication anglais-français, ça en fait à peu près 300. Et les autres masters sont de taille plus modeste, avec le master International Management and Sustainability, qui est en croissance et qui a vocation à croître encore plus.

Des données assez factuelles sur la répartition par procédures d'admission. Comme tout le monde, on a beaucoup d'étudiants du Collège. La baisse que je mentionnais est visible sur le graphique de gauche. L'apprentissage est très présent dans l'école. Il pourrait l'être plus. On travaillera sur certaines pistes. Il est présent dans les masters Communication, Finance et Stratégie, Marketing et Société et Ressource humaines. Il y a sans doute des pistes à explorer. On a des idées assez précises sur certaines suggestions qu'on pourrait vouloir faire en fonction des ressources qui seront allouées pour créer et gérer ces objets-là.

L'événementiel est un point essentiel qui a été développé très fortement dans l'année qui vient de s'écouler pour créer cette communauté d'étudiants et d'enseignants que j'évoquais, mais aussi une communauté intellectuelle. On essaie d'être œcuméniques dans nos thématiques. Ça s'appelle « Les Nocturnes de l'EMI ». C'est en général le jeudi. Sur les photos, vous voyez qu'on a reçu Bartabas dans l'année qui vient de s'écouler, le board de la Banque centrale européenne, les PDG de Renault et d'Amundi sur le capitalisme responsable. C'est un élément qui compte beaucoup pour moi pour impliquer les étudiants. Les étudiants sont impliqués dans l'organisation et/ou dans la modération de ces événements. À côté de cela, on a des prix, le Prix de l'Entreprise responsable avec l'Institut de France qui a démarré cette année, le Prix du Livre RH, ressources humaines, avec Le Monde qui est une longue institution.

Les projets étudiants ont vocation à se développer. On a des projets Capstone sur le master Sustainability qui fonctionnent très bien. Si tout va bien et que nous avons les RH adéquates, on va élargir le modèle du Capstone à toute l'école. Pour les étudiants de marketing, vous avez un exemple de projet sur une série consacrée au marketing des châteaux, plus généralement du patrimoine. On a commencé par Chantilly au moment où Chantilly était abandonné par l'Aga Khan. Je ne vais pas rentrer dans l'histoire... Puis Vaux-le-Vicomte. Le rendu de Vaux-le-Vicomte a eu lieu il y a quelques semaines. Ils étaient absolument ravis. On travaille également avec le Musée d'Orsay et on construit des objets attractifs pour les étudiants et qui sont vraiment à l'interface avec leurs champs d'intérêt.

Insertion professionnelle, et je vous promets que je m'arrêterai ici pour donner la parole à Florent. Nos étudiants sont très bien placés. On en recrute moins, il faut voir pourquoi. Et on arrive très bien à les placer. Je comprends pourquoi, quand je vois le travail des responsables pédagogiques et le travail sur les carrières. Une bonne majorité (55%) trouve un emploi avant la diplomation. Dans le transparent suivant, 79 % de CDI, donc c'est pas mal. Dans le transparent suivant, en termes de débouchés, que vous sachiez ce que vont faire les étudiants de l'EMI derrière. Aujourd'hui encore, c'est essentiellement de la banque et de la finance, un petit peu d'assurance, de l'audit et du conseil. Cela, c'est fine stratégie. Ensuite, communication, marketing, luxe, 15 %. Le reste étant ventilé de façon assez homogène sur un nombre de secteurs très différents. Sur les salaires d'embauche à la sortie, ce sera un point de réflexion

pour nous aussi. On est entre 23 000 et 57 000 euros en brut annuel. Ça fait une grosse variation. Il faut comprendre pourquoi certains masters sont moins rémunérateurs que d'autres, savoir si on peut travailler sur la question. En tout cas, par rapport à la population des écoles de commerce, on n'est pas très bien placés. On est bien placés en finance. Mais en moyenne, on pourrait faire un petit peu mieux. Je pense que ce ne sera pas très difficile de le faire. Par rapport aux autres écoles, honnêtement, je n'ai pas regardé. Je ne suis pas sûre que ce soit le critère essentiel de comparaison.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. On va tout de suite passer la parole à Florent BONAVENTURE, le directeur exécutif de l'école, pour nous présenter le changement de nom du master.

Florent BONAVENTURE

Merci beaucoup, madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter en quelques mots, je vous rassure, le changement de nom, puisqu'une discussion a déjà eu lieu dans un précédent Conseil. À la demande du Conseil, on revient vers vous avec des éléments modifiés à la suite des remarques faites et d'une réflexion qui, de notre part, a été poursuivie. Vous le savez, le master dit ITN, Innovation et Technologie Numérique, est un master qui repose sur un dialogue des pratiques et des savoirs issus de différentes disciplines, comme beaucoup à Sciences Po : sciences sociales et humaines, design, management, sciences et technologies. Et c'est un master dans lequel les étudiants acquièrent dès à présent une maîtrise de la conception du management de projets innovants. Dans ce cadre-là, le design en tant que discipline et la créativité en tant qu'outil sont essentiels. On a voulu faire évoluer le nom du Master ITN pour refléter les pratiques, les cours, les enseignements et les débouchés du marché du travail qui étaient ciblés. Les motifs du changement de nom ont été expliqués dans la note, donc je vais être très bref. D'une part, on a une transformation du marché de ce qu'on nomme la transformation numérique, puisqu'elle innove l'ensemble des secteurs de l'entreprise. Vous avez toujours des SI, mais le digital est maintenant partout et doit être pris en compte quel que soit le métier. Ces enjeux traversent toutes les composantes de l'entreprise et doivent être étudiés dans toutes nos formations.

Deuxième élément, comme l'a dit notre doyenne, le tronc commun de l'école a évolué cette année en incluant désormais un aspect data et digital. La réflexion critique sur le numérique est maintenant commune à tous les étudiants de l'école et n'est plus une spécificité du master ITN. Donc, il nous a semblé, là encore, essentiel de faire évoluer cet aspect pour refléter ce changement du commun dans l'école.

Troisième aspect essentiel, c'était que la formation ITN manquait un peu de lisibilité pour les candidats et pour les professionnels au sortir des études. Les enseignements en design qui représentaient une bonne part de l'enseignement du master n'étaient pas du tout visibles, d'où cette proposition de nouvel intitulé que nous avons, qui est désormais Innovation, Design et Créativité. Je vais expliquer rapidement pourquoi. Innovation parce qu'on vise à former des professionnels du management de l'innovation et parce que cet aspect est au cœur de la réflexion de l'école, mais aussi des enseignements du master. Design, là encore, l'annexe de la note explique ce qu'est le design en tant qu'outil, que discipline, et quelles sont ses applications professionnelles, mais aussi intellectuelles. Créativité, l'idée est de mettre en valeur un des deux piliers de notre école, avec l'innovation, de mettre en avant ce processus, cet outil au service de l'innovation. Je vais m'arrêter là.

Pour conclure, ce changement de nom a le mérite de faire de cette formation une formation davantage lisible par les candidats, qui explicite mieux les enseignements donnés et qui reflète la réalité des débouchés du secteur vers lesquels s'orientent nos étudiants. Je vous remercie.

Simon CORDONNIER

Merci beaucoup pour ces présentations. À l'issue de la présentation du projet de l'EMI, je m'interroge un petit peu sur le positionnement de l'école et le fond de son projet. On est à Sciences Po dans une institution dont le cœur est vraiment les politiques publiques. On s'attendrait à voir dans l'EMI un projet centré sur les notions de bien commun, de transition climatique. Or, ce sont des notions qu'on ne voit pas dans la présentation, si ce n'est à la marge via le Prix sur la transition durable. Évidemment, on imagine que c'est au cœur de la formation. Je trouve qu'on le voit assez peu dans la présentation alors que je m'attendrais à ce que ce soit vraiment plus central, comme le fait aujourd'hui par exemple l'EM Lyon. Quelle est notre concurrence ? Notre positionnement ? Notre projet ? Notre plus-value par rapport à une business school ? Vous avez dit dans la présentation qu'on était une business school. Quelle est la

plus-value de Sciences Po dans ce paysage des business schools ? Comment met-on ça plus clairement en avant que ça ne l'est aujourd'hui dans la présentation ? Encore une fois, j'ai l'impression que c'est présent dans les formations, évidemment.

Une remarque sur la présentation. On ne voit pas du tout l'équipe qui travaille au service de cette école. Je pense que ce serait intéressant dans ce type de présentation, en tout cas quand c'est destiné à des Conseils, d'inclure un organigramme et peut-être présenter le rôle des différentes personnes, comment tout cela est porté, y compris le vôtre. On ne voit pas du tout les humains derrière cette école, derrière le projet, le board, etc. Je m'arrête là. Merci.

Dominique CARDON

J'enseigne dans le master autrefois ITN. Je voudrais dire que je trouve très heureux le changement de nom pour plusieurs raisons. Il s'appelle Transformation numérique. C'est toujours le problème du numérique qui fonctionne avec ses petites vagues de hype, mais c'est très 2010. Je pense que c'est un mauvais signal d'appel pour les étudiants. Et comme Natacha l'a expliqué, cela a infusé dans l'ensemble des enseignements de l'EMI et il n'est plus nécessaire de le rappeler, même aux étudiants de Télécom ParisTech qui sont une des composantes de ce master.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est de souligner l'intérêt qu'on a à avoir une réflexion collective sur la question du design. Ce que fait l'EMI et ce que fait très bien la note proposée dans le document qui nous est remis, et ce que fait aussi l'École des affaires publiques, c'est qu'en réalité, le design est vraiment une discipline. Ce n'est pas simplement changer les couleurs du site Web ou coller des post-its sur des murs. Le design, c'est une discipline pour essayer de mettre en relation la théorie et la pratique pour essayer de mettre en relation un prototypage d'idées et des publics pour essayer de réfléchir et d'enquêter sur le monde. C'est ce qu'on essaie d'enseigner à l'EMI. Je pense qu'il y a intérêt majeur. C'est une question de politique publique, en réalité. C'est de fabriquer des idées qui deviennent des prototypes qu'on peut essayer de tester avec des publics ou des mises en situation différentes. Je pense que c'est dans les réflexions sur le futur de Sciences Po, cette question du design. C'est pour ça que je trouve assez heureux que le master reprenne ce terme dans son intitulé.

Yoann LEROUGE

Une question sur la phase de transition pour le nouveau nom du master. Dans la note, la formulation ouvre à l'interprétation. Est-ce qu'on est bien d'accord que ceux qui sont actuellement dans ce cursus, on leur donnera tous, même ceux qui sont en césure aujourd'hui, le choix entre le nouveau nom ou l'ancien nom ? Même si je suis sûr que la grande majorité, avec les arguments, prendra le nouveau nom. C'est une garantie ? Oui. Merci.

François HEILBRONN

Merci, Florent, pour cette présentation. Je trouve que le nouveau nom proposé rejoint certaines des interrogations qu'on avait il y a quelques mois, et notamment l'intégration du concept très important de l'innovation. Il était important qu'un des masters de l'EMI dans nos maquettes porte le terme d'innovation, c'est une très bonne chose. Vous avez beaucoup mieux explicité l'importance du design. Je rejoins Dominique sur ce qu'il a dit. Pour moi, la première lecture que j'avais du design était un peu étroite, la définition classique. Là, ça ouvre de nouveaux champs. C'est une bonne chose. Pour répondre à Simon CORDONNIER, car j'enseigne dans ces masters et dans cette école depuis maintenant 30 ans, la spécificité de Sciences Po et l'apport de Sciences Po, c'est la valeur ajoutée qu'on a dans notre Collège universitaire. On a trois trimestres, 36 semaines, pour transformer de jeunes étudiants très bons en sciences humaines et sociales en bons managers professionnels. On y arrive grâce à des matières fondamentales, l'importance du tronc commun et des matières clés de formation business. Nos concurrents, il ne faut pas se voiler, c'est HEC, l'ESSEC et Sup de Co. On le voit, grâce aux efforts de tous les masters depuis une vingtaine d'années, on arrive à placer nos étudiants au même niveau que les HEC, ESSEC, Sup de Co avec un volume horaire assez étroit et une charge de travail très importante pour nos étudiants par rapport aux écoles de commerce. C'est un vrai challenge. Donc, introduire plus de sciences sociales, ce serait très bien, mais il faut rajouter des semaines. Je ne suis pas sûr que pour les étudiants qui viennent du Collège, ce soit nécessaire, car ils ont déjà fait trois ans de sciences humaines et sociales. Par contre, pour qu'il y ait des élèves qui arrivent de l'extérieur avec des formations d'ingénieur et d'école de commerce, on peut avoir une réflexion là-dessus avec un module peut-être entre décembre et janvier. Sinon, on est à un seuil limite d'enseignement fondamental dans les

techniques et les outils professionnalisants pour le commerce, la finance et la stratégie. Il faut tenir compte des conditions qu'on a et du peu de temps qu'on a pour former ces étudiants et pour les professionnaliser.

Antonin FERREIRA

Courte remarque pour réagir à ce que disaient monsieur CORDONNIER et monsieur HEILBRONN. Il faut distinguer la remarque de monsieur CORDONNIER sur les sciences sociales et sur la transformation écologique. Je suis d'accord avec monsieur HEILBRONN sur les sciences sociales. Par contre, sur la transformation écologique, comme je suis étudiant de ce master en Finance et Stratégie, je pense qu'on pourrait peut-être mettre plus l'accent de manière transversale sur la transformation écologique et sur toutes les politiques publiques, l'histoire des politiques climatiques et le lien avec la finance qui est aujourd'hui prégnant dans tous les métiers auxquels sont destinés les études de l'EMI. Pour ne pas cracher dans la soupe, c'est vrai que dans les dernières années, il y a des ajouts importants de cours et d'enseignements qui ont été faits. Mais j'ai quand même la sensation qu'on ne va pas assez loin par rapport aux universités américaines où les diplômés en économie et en finance ont généralement des connaissances bien plus développées sur tout ce qui est réglementation verte, marché des émissions, taxation, etc. En plus, pour le coup, je pense que Sciences Po pourrait se démarquer de manière remarquable parce que c'est une école de politiques publiques à la base, et aujourd'hui, je le vois, les recruteurs en finance recherchent énormément de profils doubles qui soient capables de conjuguer les compétences dures de finance, qu'on nous apprend et qu'on trouve habituellement à HEC ou à l'ESSEC et Sup de Co, et aussi une compréhension des enjeux réglementaires et politiques. Là-dessus, je pense qu'on a encore beaucoup de lacunes, de ce que je vois dans mon master, même si ça commence à bouger. Peut-être incorporer ça de manière plus approfondie dans cette courte période d'enseignement de 36 semaines. Merci.

Florent BONAVENTURE

C'est un point crucial, tout ce qui est autour de la durabilité, sustainability en anglais, de l'innovation verte, de la finance à impacts, etc. C'est un point crucial de l'orientation de l'EMI. Beaucoup de choses ont déjà été faites. On est en train de mettre ces enjeux au cœur de l'école de management et les notions de bien commun, de responsabilités, d'une école engagée via l'entreprise pour le bien commun, ce sont des notions constitutives de l'EMI depuis sa création. On a quelque chose qui nous distingue des autres écoles de commerce. Vous citez l'EM Lyon, mais on peut en citer d'autres, qui font depuis peu un très bon marketing fait autour de ces notions. Nous, on a vraiment cette notion de sustainability qui est constitutive même de l'école depuis sa création. C'est le premier point.

Le deuxième point, et ce qui nous différencie également beaucoup des autres écoles de commerce, qu'elles soient françaises ou internationales, c'est le fait d'avoir des enseignements en sciences sociales qui donnent une vision plus large du monde et de ses enjeux aux étudiants, mais d'avoir également et en même temps une professionnalisation et des professionnels directement en contact des étudiants. Ce qu'on n'a pas dans les autres écoles où vous avez une faculté de gestion avec une grande majorité d'académiques. On a les deux à Sciences Po : les sciences sociales qui donnent cette réflexion aux étudiants, et des professionnels qui apportent ces compétences techniques dont nos étudiants ont besoin. Et tout ça en deux ans. Donc, c'est finalement assez court.

La dernière chose que je voulais souligner, c'est l'engagement de nos étudiants. On a des étudiants très différents des autres écoles de commerce. On a des étudiants issus de Sciences Po, du Collège universitaire ou d'ailleurs, qui sont très engagés politiquement, mais aussi pour la planète, dans des tas de causes et d'activités étudiantes. Cet aspect de l'engagement étudiant nous différencie, parce que nos étudiants veulent des cours différents, veulent agir sur le monde via l'entreprise, et c'est ce qui nous distingue. Si vous prenez une école de commerce classique, vous avez des étudiants qui sont beaucoup moins engagés que les nôtres. Et pour le coup, on en est très fiers. Cela fait partie de notre histoire distinctive et de nos caractéristiques.

Mathias VICHERAT

Sur l'extra-financier, c'est une opportunité très forte de distinction qu'on peut avoir, puisque l'extra-financier se développe de manière extrêmement rapide, notamment avec la notion d'impact. Dans les éléments distinctifs de la marque EMI, on pourra avoir, en plus de la dimension business school,

l'innovation et l'impact. C'est ce sur quoi je voudrais qu'on travaille, notamment pour des éléments d'attractivité vis-à-vis de l'extérieur et pour les élèves du Collège universitaire.

Jeanne LAZARUS

Merci. Je vais mettre aux voix le projet de changement de nom. Y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Mme Salley donne procuration à M. Bultingaire, Mme Lianova à M. Jean, Mme Woll à M. Cardon, Mme Lemardeley à Mme Eisenberger, Mme Bertrand de Dorléac et Mme Bisagni-Faure à Mme Lazarus, Mme Gaille et M. Henry à M. Chatriot

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable au changement de nom du master Innovation et Transformation Numérique à la majorité des votants (4 abstentions).

III. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2022 DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

Jeanne LAZARUS

Nous passons maintenant à la présentation du budget. Monsieur le directeur, je vous laisse la parole.

Mathias VICHERAT

Merci, madame la Présidente. En quelques mots, avec une approche macro sur le budget 2022. On prévoit un résultat positif à hauteur de 400 000 euros, c'est-à-dire des résultats inférieurs à ce que l'on a connu dans les exercices précédents qui étaient de 4 millions et de 4,2 millions. Mais c'est cohérent avec la prévision de trajectoire pluriannuelle entre 2021 et 2025. Ce que je voulais vous dire qui est important, c'est que dans le contexte, nous misons sur une accélération forte de nos ressources de mécénat et de formation continue. On pourra y revenir, car ce sont des éléments de la politique que je souhaite mener avec les équipes, mais aussi une équation économique d'ensemble pour améliorer la robustesse du modèle économique de Sciences Po. Sur la dotation de l'État, vous le verrez, grâce à la mobilisation des équipes, on a fait mentir l'adage selon lequel il y avait un gel permanent de la dotation de l'État, puisqu'encore une fois, elle augmentera à nouveau de 500 000 euros en 2022.

Sur le plan immobilier, Emmanuelle n'est plus là pour qu'on puisse la saluer, mais réellement, Saint-Thomas, certes, ça alourdit la charge de la dette, mais en même temps, en termes de budget et de délais de livraison, cela était une gageure de pouvoir tenir les délais dans cette crise sanitaire et de tenir le budget. Les équipes de l'immobilier et l'ensemble des équipes ont fait un travail absolument formidable. Sur l'égalité des chances, on va continuer nos efforts. On y reviendra sur tout ce que l'on fait en termes de développement des bourses et des contrats doctoraux. Et sur la modernisation de nos campus, en dehors de Saint-Thomas, avec le 30 rue Saint-Guillaume et le 56 rue des Saints-Pères, il y a tout un projet de rénovation.

Donc, ce budget, pour nous, s'inscrit de manière responsable dans un cadre sanitaire certes incertain, mais avec une ambition forte. Ça fait trois semaines que je suis là. J'hérite d'un projet de budget qui, ceci étant, prend en compte des éléments sur la formation continue, sur le mécénat, et il y aura évidemment une clause de revoyure, puisqu'en cours d'année, nous pourrons ajuster en fonction des priorités qui seront discutées avec les uns et avec les autres, avec un budget rectificatif à l'automne qui prendra en compte ces éléments de modification. Et on en parlera évidemment au sein de ce Conseil de l'Institut s'il y a des changements importants, parce qu'on n'attendra pas l'automne pour pouvoir en discuter avec vous.

Arnaud JULLIAN

Nous allons faire la présentation à deux voix, comme d'habitude, avec Caroline Jasson-Gramusset. N'hésitez évidemment pas à nous poser des questions.

Le résultat 2022, vous le voyez, ce sont des ressources facialement en baisse, mais en réalité en hausse une fois qu'on neutralise la levée de fonds de Saint-Thomas. En effet, en 2021, nous avons reconnu 18,8 millions de levées de fonds au titre de Saint-Thomas, à l'occasion de la mise en service du site de Saint-Thomas. Donc, retraits de cet élément exceptionnel, nous avons en 2022 des ressources en hausse

de 7,4 millions d'euros, des dépenses qui, elles aussi, progressent de 12 millions d'euros, soit +6 %, et un résultat, comme l'a indiqué notre Directeur, qui s'établit à 0,4 million d'euros. Ce niveau est plus faible que les autres années, particulièrement par rapport aux comptes 2020 et au budget révisé 2021, mais reste globalement à un niveau similaire à celui qui vous avait été indiqué dans la trajectoire pluriannuelle présentée l'année dernière, dans laquelle le point bas se situait en 2022 à 1 million d'euros de résultat. Là, nous sommes à 0,4 M€.

En termes de ressources, vous pouvez voir sur ce slide, tout en bas en rouge, les ressources de subventions publiques en hausse. La hausse de 0,9 million d'euros prend en compte des éléments comme la revalorisation des contrats doctoraux, par exemple, dont vous savez qu'ils augmentent de 5 % par an pendant cinq ans. Cela prend également en compte une nouvelle hausse de la subvention versée par l'État, qui augmente de 500 000 euros en 2022. Ce sera la troisième hausse consécutive depuis 2020, car nous avons obtenu +700 000 euros en 2020, +500 000 euros en 2021, +500 000 euros en 2022 et, aux termes de la lettre que nous a envoyée la ministre chargée de l'Enseignement supérieur, nous aurons +500 000 euros à nouveau en 2023.

Sur les partenariats, vous voyez à la fois les financements locaux, nationaux, européens, les fonds institutionnels, la taxe d'apprentissage et le mécénat. Ces postes subissent des mouvements divers. Par exemple, les financements locaux sont stables. Les financements nationaux diminuent ; on vous expliquera pourquoi. La taxe d'apprentissage augmente. Vous pouvez également voir le poste formation. Les 90,2 millions d'euros de formation sont constitués d'environ 77 millions d'euros de formation initiale et de 13 millions d'euros de formation continue. La hausse d'environ 5,2 millions d'euros entre les 85 M€ et les 90,2 M€, se décompose en +2,2 M€ sur la formation continue, +2,3 M€ sur droits, +1,2 M€ sur les cycles spécifiques et une petite baisse sur les examens d'admission, on vous expliquera pourquoi, de -0,4 M€. Enfin, la diminution massive que vous constatez sur les produits divers exceptionnels, etc., est liée à la baisse des fonds dédiés due à l'absence en 2022 de reconnaissance de la levée de fonds de Saint-Thomas qu'on avait en 2021.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Sur ce slide, vous avez le détail des subventions. Si on redécompose les différents pavés, on voit qu'on est en baisse de 2,1 millions par rapport au budget révisé. Vous avez les financements locaux qui sont stables, à 4,5 millions. Ensuite, dans les pavés gris, vous avez les financements nationaux qui sont en baisse de 1,2 million d'euros. Cela s'explique notamment par les frais de structure IDEX qui représentaient 1,3 million d'euros, qu'on avait comptabilisés dans le BR 2021, qui sont sans équivalent au budget 2022. C'est ce qui explique la baisse. Ensuite, dans les trois petits pavés rouges et grisés, vous avez tout ce qui est financement européen. L'ensemble est stable, mais on a des effets contraires avec une croissance des ERC pour 0,3 million à peu près, et c'est compensé par une baisse des subventions sur le programme Erasmus+ pour Civica et pour le financement de la mobilité des étudiants à l'étranger. Enfin, le dernier pavé à 5,1 millions représente les fonds institutionnels qui sont en baisse de 0,9 million. Cela s'explique essentiellement par le dernier versement de la Fondation Lambert pour Saint-Thomas qui représentait 1,4 million au moment du budget révisé et qui est sans équivalent au budget 2022. C'est compensé à hauteur de 0,6 million par des financements de projets par McCourt.

Vous voyez ici le détail des financements d'entreprises et des particuliers. Donc, en croissance de 2,5 millions, on aboutit à 17,7 millions. Les principales variations se situent au niveau de la taxe d'apprentissage, qui est en croissance de 0,8 million. Cela s'explique par un effet prix pour 0,3 million, donc un financement du coût moyen plus important qu'auparavant, et 0,5 million par un effet volume puisqu'on a 335 étudiants en apprentissage contre 290 prévus au budget révisé. Ensuite, vous voyez à 1,9 million la collecte pour le site de Saint-Thomas et campus 2022, donc en croissance de 0,9 million à 1,9. C'est l'ambition forte que l'on a sur le campus 2022 et le redémarrage de la levée de fonds avec la mobilisation de nos donateurs dans le cadre de l'ouverture de Saint-Thomas. Ensuite, vous voyez au-dessus le mécénat des entreprises hors Saint-Thomas, qui est à 7,1 en progression de 0,7. C'est essentiellement lié au gala et aux projets collectifs. Les deux pavés en rouge au-dessus : le mécénat des particuliers à 2,7 en croissance de 0,5, avec notamment plus de fonds sur l'IFI avec un redémarrage est compensé par une baisse des prestations de services à hauteur de moins 0,5.

Sur ce slide, vous avez un panorama des chaires, c'est quelque chose qui nous a été demandé. On voit qu'au total, les chaires représentent, en termes de recettes, 2,6 millions d'euros. La chaire qui lève le plus de fonds aujourd'hui est la chaire Santé à 665 000 euros. Vous voyez dans le pavé du bas la décomposition de la levée de ces fonds. Les 2,6 millions sont constitués à plus de 70 % par le mécénat

d'entreprises, suivi par les financements nationaux à hauteur de 20 % à peu près. Dans le cas de ces chaires, cela finance 60 % de dépenses existantes et 40 % de dépenses nouvelles.

Arnaud JULLIAN

Sur ce slide, vous voyez les produits des droits de scolarité. Les droits de scolarité au sens strict atteignent 69,3 millions d'euros. Ils progressent de 2,3 millions d'euros, dont +0,4 million d'euros au titre de l'augmentation des effectifs, +0,7 au titre de l'indexation à l'inflation et +1,2 au titre de l'effet de montée des promotions et l'évolution du droit moyen. Juste au-dessus, vous voyez les cycles spécifiques, qui s'établissent à 5,1 millions d'euros, en progression de 1,2 million d'euros. L'augmentation est liée au redémarrage de la Summer School et des masters en un an. Encore au-dessus, il y a le passage de 3,3 à 2,9 millions d'euros sur les examens d'admission. Cette diminution, prudente, est liée à une anticipation de baisse du nombre de candidatures à Sciences Po après une année précédente exceptionnelle avec une très forte croissance. Ainsi, il pourrait y avoir un effet d'apprentissage sur Parcoursup au vu de nos taux de sélectivité, avec certains étudiants qui ne candidateraient pas l'année prochaine. On anticipe de ce fait une petite baisse prudente au plan financier, que nous n'avons toutefois pas déclinée sur les effectifs des admissions puisqu'à l'inverse, nous avons étoffé de deux CDD supplémentaires les équipes pour faire face à l'afflux massif qui avait mis en tension ces équipes l'année dernière, en partant cette fois de l'idée que le volume de candidatures serait à peu près identique.

Au slide suivant, vous voyez la progression de la formation continue. Nous anticipons une progression à 13 millions d'euros du chiffre d'affaires, donc une remontée progressive que vous voyez se dessiner après la chute importante entre 2019 et 2020. Le chiffre de 13 millions d'euros est légèrement supérieur au chiffre d'affaires réalisé en 2019. Et en termes de marge brute, nous anticipons 2,9 millions d'euros. Cette marge brute est inférieure à celle de 2019, qui était à 4,1, alors que le chiffre d'affaires est supérieur. Cela est tout simplement lié à une augmentation des coûts de la formation continue, puisque depuis 2019, nous avons une forte progression de la masse salariale de la formation continue liée à la création de postes réalisée pour accompagner l'évolution qui est escomptée du chiffre d'affaires. Aussi, dans la phase intermédiaire, nous nous retrouvons avec une structure de coûts un peu plus importante et, malgré le chiffre d'affaires qu'on anticipe en hausse, la progression est un peu plus faible sur la marge brute.

Passons maintenant aux dépenses. En dépenses sur fonds libres, nous allons évoquer les différents postes. Sur le poste personnels, à 91 millions d'euros, nous avons les personnels permanents administratifs, les personnels permanents académiques, les vacataires étudiants, les ATER et doctorants. La progression que vous voyez est de 3,9 millions d'euros. Elle se décompose globalement en 2,3 millions d'euros pour les administratifs et 1,6 million d'euros pour les académiques. Du côté des vacances d'enseignement, on observe une petite hausse de 0,2 million d'euros, qui est essentiellement liée à l'augmentation d'activité de la formation continue : puisque l'activité se développe, il y a besoin de plus d'enseignement. Les dépenses de bourses augmentent, avec une croissance légère de toutes les bourses : bourses sur critères sociaux, bourses Boutmy. Les dépenses de locaux sont en diminution, avec plusieurs effets : un effet des premières économies des loyers des surfaces libérées à l'occasion du déménagement vers Saint-Thomas, une petite augmentation des loyers à l'indice des coûts de la construction et une augmentation de tout ce qui est entretien, maintenance de Saint-Thomas, gardiennage de Saint-Thomas, plus quelques coûts exceptionnels, de type vidage de locaux.

Au slide suivant, vous pouvez voir un focus sur les dépenses de personnels. Les dépenses de personnels permanents sur fonds libres augmentent et passent de 82 millions d'euros à 85,5 millions d'euros en 2022. Il y a deux effets principaux : un effet effectifs et un effet rémunération. L'effet effectifs est de 0,513 M€ sur les administratifs et de 0,670 M€ sur les académiques. Cela recouvre des hausses significatives. On est à +5,6 ETP nets sur les administratifs et +5,3 ETP sur les académiques. En réalité, la hausse sur les administratifs de 5,6 ETP nets recouvre une hausse plus importante, puisqu'en 2022, nous aurons 17,9 ETP supplémentaires. L'écart avec les 5,6 ETP est lié à la prise en compte cette année, en termes de méthode de prévision, de la vacance structurelle de postes qui existe traditionnellement à Sciences Po et qui conduit généralement à ce qu'on ait toujours une petite baisse entre le budget et le budget révisé sur les dépenses de personnels. La DRH a essayé de peaufiner la prévision et cela aboutit à ce recalage. Donc, en résumé, une hausse importante des effectifs administratifs et académiques, et dans le même temps, sur l'effet rémunération, nous avons l'effet, qui se cumule année après année, des accords salariaux de mars 2000 et de la Commission triennale des chercheurs. Les effets divers portent essentiellement sur des évolutions de taux de charges patronales et de provisions pour congés payés.

Sur les bourses, on observe une hausse des bourses Sciences Po, à 8,9 millions d'euros. Elles se décomposent en 8,6 M€ de bourses sur critères sociaux et 0,3 M€ de bourses sur critères académiques. Les bourses sur financement extérieur, à 2,8 M€, sont en légère baisse, ce qui recouvre des évolutions diverses. Les bourses MasterCard sont en hausse, les bourses Erasmus+ en baisse, et les bourses de mobilité à l'étranger en troisième année en légère hausse. Le taux de boursiers, de 25 % de boursiers CROUS et assimilés, est le taux de boursiers global, puisqu'en réalité, nous avons un niveau plus élevé s'agissant des entrants de la dernière campagne, puisque nous sommes à 28,5 % de boursiers, ce qui montre finalement l'effet attendu, souhaité et positif, de la réforme des admissions.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Vous voyez sur ce slide l'évolution des charges d'exploitation, charges de locaux et entretien et maintenance. Sur la partie gauche en haut, le détail des loyers et charges de locaux qui passent de 14 millions à 9,8 millions. Une baisse de 4,1 grosso modo qui s'explique à hauteur de 4,3 millions par les économies qui sont faites sur les loyers et les charges locatives dans le cadre du déménagement des 13 locations qu'on a et les transferts vers Saint-Thomas, compensées à hauteur de 0,2 million par une hausse des loyers du fait de l'augmentation de l'indice de l'ICC. Sur la partie basse du slide, vous avez l'évolution des dépenses d'entretien eau, énergie et assurance. On passe de 8,2 millions à 10,6, donc une croissance, comme vous le voyez sur le pavé gris du milieu, qui s'explique essentiellement par Saint-Thomas qui représente 2,7 millions de charges en termes d'exploitation. Ces 2,7 millions, ce sont 1,5 million de gardiennage, 0,5 million de propreté, 0,4 million d'eau et d'électricité, et une taxe foncière à 0,3 million.

Sur ce slide, vous avez le détail de toutes les dépenses de fonctionnement qui sont en progression de 2,4 millions pour arriver à 28,7. Les principales variations sont sur les deux pavés rouges du bas. Vous avez le poste des rémunérations des services qui atteint 11 millions, qui est en baisse de 0,3 million. La baisse provient essentiellement des honoraires au niveau de la Direction juridique avec une année 2021 assez chargée avec tous les événements d'élections du président, de l'administrateur, les VSS, les études sur la déontologie. Donc, on se retrouve à avoir une diminution sur 2022. Et on a par ailleurs une augmentation sur les charges de la Direction de l'Immobilier avec tous les frais de déménagement des entités qui sont compensés par des économies faites sur les frais de prestation des différentes directions. Vous avez le poste des missions et colloques qui est en hausse de 2,9 millions. On retrouve un niveau d'activité plus traditionnel après le Covid.

Ici, vous avez le détail des investissements. On se retrouve à 6,8 millions d'euros, principalement expliqués par le réaménagement au 30 rue Saint-Guillaume avec de nouveaux espaces pédagogiques pour 2,5 millions et le début des études pour la rénovation du 56 rue des Saints-Pères qui se chiffrent à 1,2 million d'euros. Sur ce dernier slide, vous avez le calcul de notre ratio ADSCR. C'est un ratio demandé par les banquiers dans le cadre du prêt pour Saint-Thomas. Nous sommes obligés de respecter un ratio de 1,1. C'est un ratio qui calcule la trésorerie dégagée par l'exploitation rapportée au service de la dette. Comme vous le voyez, on est à 14,3 millions de cash générés par notre activité durant l'année et, en termes de dette, on doit rembourser 11,3 millions. Ce sont les intérêts et le capital. Le ratio de ces deux éléments doit être supérieur à 1,1. Là, on est à 1,27. On est au-dessus du ratio, on respecte notre ratio. C'est un engagement que l'on doit avoir tous les ans à partir de 2022.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. Juste une incise pour celles et ceux qui partiraient avant la fin. Puisque nous avons été sérieux sur le plan budgétaire, nous allons pouvoir vous offrir une doudoune Sciences Po. C'est pour les membres du Conseil de l'Institut et du Conseil d'Administration. C'est derrière. Il y a deux types de tailles. Vous regarderez, mais je voulais vous dire ça. C'est « l'esprit de Noël ». On voulait le partager avec vous.

Jeanne LAZARUS

Merci pour votre générosité. Ce budget nous permet d'avoir des cadeaux... Je prends la parole en premier : à propos de la dernière slide, sur le ratio, je me demandais ce qu'il se passait si on était en dessous.

Arnaud JULLIAN

Si nous étions au-dessous du ratio de 1,1, nous nous retrouverions dans une situation de défaut vis-à-vis du prêteur qui aurait la possibilité de demander le remboursement immédiat de la dette contractée à son égard. Ce n'est pas généralement ce qui se passe. Ce qui arrive alors généralement est une restructuration de la dette et des négociations, avec des taux qui peuvent devenir supérieurs, et par ailleurs, une communication sur le sujet qui n'aurait pas le meilleur effet.

Jeanne LAZARUS

On a donc tout intérêt à respecter ce ratio.

Simon CORDONNIER

Ça appellerait énormément de questions, mais je vais essayer de faire bref. Il me semble que les années précédentes, on avait une séance qui précédait d'une semaine la séance du CI, dédiée uniquement à l'examen du budget. Et c'est vrai que c'était utile, car si on veut rentrer dans les détails, c'est compliqué de le faire en séance avec un ordre du jour très chargé, mais j'imagine que le timing a été un peu bousculé cette année. Ce serait peut-être bien l'année prochaine de réenvisager cette séance en Commission sur la base du volontariat sur le budget spécifiquement. D'une façon générale, je suis assez surpris par le résultat à 0,4 million. J'avais cru comprendre, mais j'ai dû mal comprendre, les années précédentes qu'on avait une obligation de dégager 1 ou 1,5 million pour, notamment, rembourser l'emprunt du « 13 U ». Donc, j'avais certainement mal compris, mais ça m'intéresse de comprendre ce que j'ai mal compris.

Ensuite, sur le budget prévu pour 2022, j'ai une interrogation sur l'impact qui n'est pas détaillé de la nouvelle structure des admis, et notamment de l'accroissement du taux de boursiers lié à l'entrée dans Parcoursup. Est-ce qu'on arrive à la mesurer ? J'imagine que l'effet est limité sur 2022, puisque ça n'est que la première année. Mais comment on se projette dans les années ultérieures avec cette nouvelle composition du corps étudiant qui est vraiment un souhait fort de l'institution ? Il faut qu'on voie ce que ça donne en termes budgétaires et comment on y fait face. Sur la formation continue, une remarque qu'on a faite chaque année depuis sept ans. C'est très volontariste. Chaque année, depuis sept ans, il a fallu réviser à la baisse en cours de route. Là, qu'est-ce qui nous fait penser qu'on n'aura pas à réviser à la baisse en cours de route ? Sachant que l'équilibre dépend quand même en bonne partie de cela. Je trouve, par contre, que c'est une très bonne nouvelle qu'on puisse poursuivre la hausse de la DGF. Je salue le travail des équipes qui en sont à l'origine. Je pense que c'est très important qu'on garde une structure, qu'on n'aille pas trop en deçà du tiers de ressources publiques. C'est bien que ça puisse croître de ce point de vue-là. C'est rassurant sur l'équilibre entre les ressources privées, dont on voit à quel point elles peuvent être menacées selon le contexte, et les ressources publiques.

Voilà pour quelques questions d'ordre général. Il y en aurait plein de beaucoup plus spécifiques à poser, mais le temps est limité.

Jeanne LAZARUS

Merci. Concernant l'organisation, il me semble que cela fait plusieurs années que nous avons supprimé cette séance préalable. En tout cas, l'année dernière, je crois qu'on l'avait supprimée. Non, on l'avait eue ? Mes souvenirs sont un peu brouillés.

Arnaud JULLIAN

En fait, sous le contrôle collectif, il existait initialement une séance préalable. Et tout le monde s'en plaignait parce que tout le monde ne venait pas à la séance préalable qui était censée économiser une longue présentation le jour du Conseil de l'Institut. Aussi, nous étions obligés de refaire la présentation au Conseil de l'Institut et les participants reposaient leurs questions qu'ils avaient posées lors de la commission préalable, afin qu'elles figurent au PV. Au bout d'un moment, tout le monde avait considéré que refaire deux fois le même exercice devenait absurde. Donc, il avait été proposé de supprimer la séance préalable.

Yoann LEROUGE

Je voulais remercier l'intégralité des équipes qui ont préparé le budget, parce que c'est un budget important. La maquette fait 147 pages, et pourtant, entre la note et les annotations, ça permet même pour quelqu'un qui a simplement des bases de comprendre, même dans un niveau assez fin du budget, des

variations. Et ça, c'était pour le coup vraiment pertinent. Donc, je tenais à vous remercier, car je pense que c'était une tâche compliquée.

Quelques petites questions sur des variations. Une première question au niveau des bourses. Est-ce que les bourses sont aussi indexées sur l'inflation ? De la même manière, je tiens à remercier aussi pour cette mesure où on a indexé de manière progressive les frais de scolarité avec l'inflation. C'est une belle solution. Est-ce qu'il en est de même pour les bourses ? Dans la même catégorie, sur les bourses académiques, il y a des variations assez fortes entre 2020, 2021 et 2022. On est à 407 en 2020, 259 en 2021 et, finalement, sur le budget révisé 2021, on est à 202, et 241 sur le budget 2022. Il y a certainement un élément explicatif sur ces fortes variations sur les bourses académiques. C'est la page 15 sur la maquette.

Une question très précise. On a remarqué qu'il y avait 35 000 euros de pénalités ou amendes. Est-ce qu'il y a une raison particulière qui n'était a priori pas anticipée ? Voilà, ce sera tout. Des questions plutôt techniques. Si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, je suis preneur pour les avoir à une date ultérieure. Merci.

Hugo JEAN

Je vais rester dans le global aussi pour ne pas prendre trop de temps. Simplement pour saluer l'augmentation de l'engagement de l'État, engagement que nous pensons qu'il faut poursuivre. C'est primordial d'aller chercher d'autant plus ces financements, d'autant qu'on voit qu'on n'est pas forcément allé au bout du processus, notamment pour les financements de l'Agence nationale de la recherche qui sont annoncés en diminution, donc peut-être se positionner davantage pour les années à venir. Cependant, ce qu'on remarque, c'est que les ressources liées aux droits de scolarité augmentent une nouvelle fois plus rapidement que les ressources publiques, ce qui relativement fait peser encore davantage un point important sur le financement privé par les familles de notre école, ce que nous regrettons. De même, nous regrettons le nouveau réajustement des frais sur l'inflation qui n'est pas une bonne solution. La bonne solution serait justement à terme de stopper au plus vite les hausses continues de ces frais d'inscription et, à terme, engager une baisse des droits de scolarité. Donc, nous espérons, monsieur le Directeur, que vous pourrez concrétiser au plus vite l'engagement de stabilité des frais d'inscription que vous aviez pris lors des auditions réalisées par ce Conseil.

Par ailleurs, nous déplorons aussi le budget qui est encore trop faible au regard des besoins par rapport aux exemptions de ces droits de scolarité, notamment pour les étudiants extracommunautaires. On remarque notamment qu'il y a une forte volatilité des bourses sur financement externe. Or, ces bourses sur financement externe sont en général liées aux exonérations pour ce public des étudiants extracommunautaires, donc on peut craindre des difficultés importantes pour venir en aide à toutes celles et ceux qui en font la demande. J'aurais d'autres remarques, mais je vais déjà m'arrêter là. Sinon, je vais prendre beaucoup de temps. Merci.

Timothé BULTINGAIRE

Je vais être bref aussi. Nous, forcément, nous ne sommes pas contents de ce budget. C'était à attendre, notamment parce que les frais de scolarité vont augmenter à cause de l'inflation. Notre volonté, c'est qu'ils baissent, notamment parce que les frais augmentent par l'inflation, les coûts de la vie pour les étudiants augmentent aussi. Si j'ai bien compris les documents, dans l'ancien système, les neuf premiers paliers ne prenaient pas du tout en compte l'inflation, alors que là, dans le nouveau système, certes, la hausse est différenciée entre les hauts revenus et les bas revenus, mais même les bas revenus sont concernés par cette hausse des frais par l'inflation. On a l'impression que ça empire encore. Après, j'avais une question toute bête, car je n'ai jamais vraiment compris. Quand vous dites qu'il y a 11 millions d'aides sociales, je ne me rappelle plus du chiffre, dont 8 millions de bourses sur critères sociaux, est-ce que les bourses sur critères sociaux, c'est les 0,75 % qui sont financés par Sciences Po ou est-ce que c'est juste la redistribution des bourses du CROUS ?

Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE

Merci pour la présentation. J'ai une question très précise en page 6 du document qui nous a été fourni. Il est indiqué une baisse de 500 000 euros de dépenses d'enseignement de la formation initiale avec, je cite, « un effort de rationalisation des maquettes d'enseignement ». J'aimerais avoir plus d'informations à propos de ce que le mot « rationalisation » des maquettes d'enseignement signifie. Est-ce qu'il s'agit

d'une réduction du nombre de cours ? Est-ce qu'il s'agit d'une réduction du nombre d'heures d'enseignement ? Je vous remercie.

Titouan LE BOUARD

Je voulais compléter notre intervention en revenant sur la question des financements privés. On a notamment été un peu surpris, dans le document qui nous a été communiqué, par la Fondation Qatar qui finance le programme Welcome Refugees dont vous parliez la semaine dernière, mais également par la question du financement de MasterCard pour les bourses qui, je pense, souligne la nécessité d'avoir une présence étudiante au sein du Comité des dons et de peut-être continuer les travaux qu'on avait pu commencer à entreprendre autour de la révision de la Charte des financements privés.

Dans un second temps, une question s'est posée, car vous avez communiqué un document sur les frais de scolarité. Les frais de scolarité pour les étudiants en césure, qui s'élèvent à 25 % aujourd'hui, peuvent freiner beaucoup d'étudiants à faire des césures, d'autant plus que les césures sont de plus en plus recommandées par les enseignants eux-mêmes. On se pose la question de la pertinence de ces frais pour des étudiants qui ne mettent pas les pieds à Sciences Po pendant un an et qui entraînent des disparités économiques assez importantes entre les étudiants qui peuvent se permettre de faire une césure et ceux qui ne peuvent pas se le permettre.

Deux derniers points. À notre connaissance, on n'a pas trouvé de budget prévu pour les aides d'urgence. On voulait savoir s'il y avait un budget alloué aux aides sociales d'urgence, à combien il était alloué, et surtout les critères d'urgence pour y accéder, qui sont assez flous. On a des situations dans lesquelles on a du mal à orienter les étudiants et à leur donner les critères fixes sur la façon d'avoir ces aides-là. Le dernier point est sur des budgets, par exemple, qui sont en baisse, notamment ceux de la bibliothèque pour l'achat de livres, par exemple. Et on trouve ça un peu regrettable d'avoir des chiffres en baisse. Je pourrais vous redonner le chiffre, mais c'était mentionné en baisse.

Jeanne LAZARUS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? J'en ai juste une sur les chaires, puisqu'on avait le panorama des chaires, et merci beaucoup. C'est très intéressant d'avoir ça. Ce serait intéressant de savoir à quelles dépenses elles sont affectées, si c'est possible. J'ai bien entendu les dépenses nouvelles pour 40 %. Mais est-ce qu'on pourrait voir la répartition, et notamment l'affectation vers la recherche ou l'enseignement en priorité ? Voilà, je vous laisse répondre à tout cela.

Arnaud JULLIAN

Merci, madame la Présidente. C'est bien noté pour la dernière question. Nous essaierons de faire cela pour une prochaine séance.

Mathias VICHERAT

Là-dessus, sur les chaires, je pense que ce serait intéressant d'avoir une réflexion collective sur le sujet des chaires, car on a l'impression que les chaires suscitent beaucoup d'enthousiasme d'un côté et quelques réserves de l'autre. Je pense que ce serait bien qu'on y travaille ensemble, car j'entends diverses questions. Et plus globalement, au-delà de l'affectation, je pense que sur les chaires, même au CI, sans alourdir l'ordre du jour qui est déjà très lourd, ce serait intéressant de partager ce point.

Arnaud JULLIAN

Pour répondre à Simon sur les 0,4 million de résultats et l'obligation éventuelle de dégager un résultat positif au titre de ce que vous indiquez comme l'emprunt sur le 13 rue de l'Université, en réalité, cette obligation n'existe pas. Vous n'êtes toutefois pas le seul à nous avoir dit cela. Je pense qu'une confusion qui a pu naître. L'idée était certainement de dire que, même pour une fondation à but non lucratif, il faut un résultat positif, car ce résultat permet d'investir et de rembourser nos emprunts. Je pense que, de cette explication, est ressorti quelque chose qui semblait un peu plus normé, mais en réalité, l'obligation que nous avons, qui est significative, est d'avoir des cash-flows de l'année qui permettent de rembourser le service de la dette de l'année. C'est-à-dire une forme de gestion de bon père de famille, mais qui peut néanmoins se révéler assez contraignante.

Sur les 28,5 % de boursiers et l'impact de l'augmentation des taux de boursiers sur les droits, il nous faut attendre le bilan complet de la réforme des admissions pour savoir comment on se positionne. Ce n'est pas seulement un sujet de nombre de boursiers, mais c'est aussi un sujet lié à la représentation de

la classe moyenne. La réforme des admissions souhaite admettre plus d'étudiants issus de la classe moyenne. Là, il y aura effectivement un impact, et il y a déjà un impact qui existe très certainement sur les droits de scolarité. Vous le savez, nous avons également mis en place, à la rentrée 2021, une réforme de lissage des droits de scolarité. L'effet cumulé de ces deux réformes amène à une trajectoire, et il sera intéressant de pouvoir identifier les effets respectifs des deux réformes, même si cela aura un intérêt un peu rétrospectif. En tout état de cause, il faut le dire, la réforme des admissions, l'ouverture sociale que nous souhaitons, a un coût. Et ce coût, est lié à de moindres recettes de droits de scolarité par rapport à ce qui aurait été observé sans cette réforme. Cela accroît donc la tension sur le modèle et la nécessité de faire plus attention.

Sur la formation continue, ce que je peux vous dire, c'est à la fois que nous y mettons les moyens, puisque l'on est quasiment à 25 % d'augmentation de la masse salariale de la formation continue depuis 2019, ce qui n'est pas du tout le cas ailleurs au sein de Sciences Po. Et ce pour permettre le développement de la formation continue. Nous croyons au résultat. Il se révélera peut-être inférieur ou sera atteint, ou encore sera supérieur. Mais en tout cas, cette prévision nous semble réaliste.

Pour répondre à monsieur LEROUGE, qui avait une question sur les bourses et leur éventuelle augmentation à l'inflation : non, les bourses n'augmentent pas à l'inflation. Les bourses CROUS augmentent quand l'Etat décide de les augmenter. Notre dispositif, très généreux, qui vient compléter ces bourses CROUS, consiste en un complément de 75 % de la bourse CROUS. Il évolue donc directement comme les bourses CROUS. Pour ce qui est de la pénalité, j'avoue ne pas savoir vous répondre en séance.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Au budget, on est à zéro. On avait 35 000 les années précédentes. Dans les 35, cela devait être des pénalités de retard sur des paiements ou sur des petites contraventions. C'est une cumulation de plusieurs montants. Mais cette année, au budget 2022, il n'y a rien qui est reconduit, puisque, par essence, nous ne sommes pas censés avoir de pénalités.

Arnaud JULLIAN

Pour répondre à monsieur JEAN et la remarque que vous avez faite sur les produits de l'ANR en diminution, en réalité, cette diminution est liée notamment au fait qu'en 2021, on avait les frais de structure IDEX, soit une recette 1,3 million d'euros, comptabilisés. Donc, il y a une sorte de diminution mécanique, un peu artificielle. Vous évoquiez également les bourses Boutmy et la volatilité des financements. Je rappelle que, sur les bourses Boutmy, notamment dans le cadre de la refonte des droits de scolarité, nous avons prévu un budget supplémentaire pour les primo-arrivants. Ainsi, alors que précédemment, nous accordions aux alentours de 780 000 euros, on rajoute 100 000 euros par an, à hauteur de 350 k€ sur la période. Et donc, les bourses Boutmy sont en train d'augmenter. Elles ont augmenté l'année dernière et sont à nouveau en train d'augmenter.

Pour monsieur BULTINGAIRE, sur le sujet de l'indexation des droits de scolarité à l'inflation, que vous déplorez, il convient de rappeler que cette indexation est l'outil qui nous permet de ne pas appauvrir Sciences Po, dont les coûts augmentent. Et finalement, cela repose à la base de notre modèle de droits progressifs, pour éviter, en n'indexant pas, d'avoir à faire régulièrement des évolutions par à-coups qui augmenteraient très significativement les droits. Par ailleurs, l'hypothèse d'inflation retenue, à 1,4 %, est très probablement largement sous-estimée. Ainsi, la prévision est passée à 2,7 % en septembre. Donc, à ce stade, nous ne sommes pas du tout certains d'indexer au niveau réel de l'inflation.

Mathias VICHERAT

Pour rebondir là-dessus, par rapport au programme que j'avais porté, j'avais indiqué « pas de hausse volontariste » des frais d'inscription et des droits d'inscription. La hausse liée à l'inflation, on n'en a jamais discuté. Je ne souhaitais pas augmenter de manière volontariste les frais d'inscription en disant qu'on atteignait déjà 18 000 euros pour un master. Il ne s'agissait pas d'avoir de nouvelles tranches. En revanche, sur l'inflation, je considère que c'est normal. Les dépenses dans le budget augmentent avec l'inflation. Les recettes doivent aussi augmenter avec l'inflation. Ce n'est pas saugrenu.

Arnaud JULLIAN

Pour répondre à monsieur URIOSTE sur la diminution de 500 000 euros sur les vacances d'enseignement : la rationalisation que vous évoquiez, correspond à une économie attendue à l'occasion

du projet, sur l'année 2022, de réétudier l'ensemble des maquettes pédagogiques pour les optimiser. Comme vous le voyez, la rentabilité n'est pas l'objet de cette réforme, puisque nous sommes en train de parler de moins de 500 000 euros, à comparer aux 17,6 millions d'euros de dépenses d'enseignement, donc environ -2% ou moins -2,5 %. Cette rationalisation des maquettes est demandée de longue date, car il peut exister des volumes horaires très significatifs dans certaines formations, qui ont pour effet de perturber notamment les étudiants étrangers, qui sont habitués à avoir moins de temps de cours et plus de travail à la maison.

Pour Monsieur LE BOUARD, vous aviez une question sur les césures. Je crois qu'il est traditionnel d'avoir des frais de césure dans les établissements qui le permettent. Je souhaite rappeler, mais la DFI le fera mieux que moi, qu'il existe en contrepartie tout une palette de services proposés à nos étudiants pendant qu'ils sont en césure. Donc, il y a une réelle légitimité à ces frais de scolarité durant l'année de césure.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Et dont les boursiers sont exonérés pendant cette année de césure.

Arnaud JULLIAN

Merci. Vous avez posé une question sur l'aide d'urgence. C'est au budget de la Commission de suivi social, dont je vous rappelle qu'on l'a augmenté à l'occasion de la réforme de lissage des droits, puisqu'il est passé de 260 000 à 330 000 euros annuels.

Timothé BULTINGAIRE

Juste, j'avais posé une question sur le chiffre aides sociales. Est-ce que ça inclut aussi la redistribution des bourses CROUS ? Ou est-ce uniquement le 75 % ? Je ne l'ai jamais compris.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Votre question, c'est de savoir si les bourses versées par le CROUS sont comptabilisées dans ce montant ? Non, pas du tout. C'est uniquement l'argent versé aux étudiants, donc les 75 %, et tous les autres dispositifs par Sciences Po.

Marie-Christine LEPETIT

C'est juste un point de commentaire. Nous avons un projet de budget. Il faut forcément poser des estimations. On sait que c'est difficile d'être juste à l'avance. J'observe simplement au regard des réponses qui viennent d'être formulées que nous avons un budget présenté avec un résultat positif, je dirais faiblement positif, alors que nous avons des dépenses qui, pour certaines, sont peut-être un peu en deçà de ce qu'elles seront. Une qu'on espère à certains égards sur les boursiers, puisqu'il pourrait y avoir un effet plus fort que ce qui est estimé de la réforme de l'admission à Sciences Po, puisque j'ai vu que l'augmentation prévue était modérée, présente et modérée. La question de l'inflation vient d'être évoquée. Je partage tout à fait le commentaire d'Arnaud. Il y a une forte incertitude, avec plutôt une perspective de hausse là où les économistes, il y a quelques mois, espéraient quelque chose de plus transitoire. Dans le même moment, sur les recettes, il y a un certain volontarisme, je reprends un mot plusieurs fois évoqué, sur la formation continue alors que c'est un enjeu commun à toutes les institutions de formation, qui espèrent bien retrouver une croissance forte de cette source de recettes. Donc, il y a un aléa qui est forcément important, même si Sciences Po a des atouts à présenter en la matière. Voilà, un point d'appel à la vigilance en quelque sorte, et par avance, je vous présente mes excuses de devoir vous fausser compagnie après le vote du budget, alors que la suite de l'ordre du jour s'annonce passionnante.

Yoann LEROUGE

C'est simplement sur la question des variations des bourses académiques. Il y a de fortes variations entre 2020, 2021, notamment sur le budget 2021 et le budget révisé 2021 et le budget 2022. Est-ce qu'il y a une raison qui explique qu'on ait de telles variations sur plusieurs années ?

Arnaud JULLIAN

Je ne suis pas sûr qu'on puisse vous répondre en séance. Nous vous apporterons une réponse.

Yoann LEROUGE

Merci.

Jeanne LAZARUS

Comme l'ordre du jour, on l'a signalé plusieurs fois, était bien trop ambitieux, volontariste, nous allons décaler le point 5, la discussion sur le fonctionnement du Conseil de l'Institut. C'est un point auquel je tiens beaucoup et je voudrais que nous soyons plus nombreux pour le discuter et qu'on ait le temps, on va le reporter à la séance prochaine, ce qui fait qu'on n'a plus que deux points à traiter pour la fin de la séance. Mais avant cela, je vais mettre au vote le projet de résolution du budget 2022. Je vous rappelle que nous votons pour avis. Madame GASMI, je crois que vous avez d'autres procurations.

Ismahane GASMI

Oui. M. HEILBRONN donne procuration à Mme EISENBERGER, Mme DE LA SABLIERE à M. GOURMELON et M. DEFRUIT à M. LEROUGE.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la proposition de budget 2022 de l'Institut d'Études Politiques de Paris à la majorité des votants (5 votes contre).

IV. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE DE SCIENCES PO

Jeanne LAZARUS

Nous pouvons passer au point suivant, c'est toujours Arnaud JULLIAN qui va nous le présenter, sur l'évolution de la composition de la Commission de déontologie dans la suite du rapport de Catherine DE SALINS.

Arnaud JULLIAN

Exactement. Je fais très court. Si vous pouvez ne pas partir avant la fin, parce que cette délibération qui modifie le règlement intérieur doit être adoptée à la majorité absolue des membres en exercice. Mais ça va être relativement court. Tout simplement vous dire que, comme l'a indiqué la Présidente, le groupe de travail qui a travaillé sur ce renforcement des dispositifs de déontologie à Sciences Po a proposé de revoir la composition de la Commission de déontologie. Il a remis un rapport qui vous a été présenté en mai dernier. Et depuis, toute l'idée a été de travailler pour revoir cette composition pour l'élargir. Cela implique de passer par une évolution du règlement intérieur du Conseil de l'Institut et par une évolution du règlement intérieur du Conseil d'Administration, ce que nous ferons demain, puisque ce sont des dispositions miroir, sachant que la Commission de déontologie est commune au Conseil de l'Institut et au Conseil d'Administration.

Les évolutions qui vous sont proposées sont très simples. On passe de trois à sept membres, trois issus du Conseil de l'Institut, trois issus du Conseil d'Administration et une personnalité qualifiée nommée par le Directeur administrateur. Il est également prévu que, pour que le Président soit garant de l'indépendance de cette Commission, le Président soit la personnalité qualifiée extérieure nommée par le Directeur. Ensuite, l'ensemble des dispositions que vous avez dans le règlement intérieur modifié, concernent les sujets de vacance temporaire de poste, notamment du poste de Président, les règles de convocation, de quorum, etc. Nous avons également ajouté la possibilité pour les étudiants de saisir la Commission et le fait que, dans les trois membres désignés par le Conseil de l'Institut, il en y aura obligatoirement un qui sera étudiant. Tout cela répond très exactement à ce que souhaitait le groupe de travail de renforcement de la déontologie.

Titouan LE BOUARD

Deux questions rapides. Sur l'introduction d'un représentant étudiant, on souligne que c'est la recommandation de madame DE SALINS. Mais quel mode de désignation va être adopté pour la représentation de cet élu ?

La deuxième question. Cette Commission va être vraiment utile, car les étudiants pourront la saisir pour les questions qui les concernent. Mais de quel type de questions s'agit-il ? Ce n'est pas explicité.

Arnaud JULLIAN

Le mode de désignation sera le même que pour l'ensemble des membres qui devront être désignés, sachant que ce sera dans une forme de collège étudiant au sein des candidats étudiants du Conseil de l'Institut qu'il y aura la désignation d'un représentant étudiant.

Pour ce qui est de la nature des questions déontologiques qui pourraient concerner les étudiants, vous avez raison de mentionner le sujet. C'est quelque chose qui a traversé le groupe de travail, avec à la fois la volonté d'inclure des étudiants et l'interrogation sur l'existence de sujets de déontologie concernant directement les étudiants. Sur ce sujet, nous apprendrons en marchant.

Yoann LEROUGE

Nous tenons à saluer et soutenons cette évolution. Une petite question sur la communication faite pour la saisine étudiante. Sur la communication, il serait pertinent de préciser des cas qui ne relèvent pas de la Commission de déontologie, mais qui dépendent d'un autre organisme ou d'un autre référent. Je pense, surtout sur les questions propres aux étudiants, qu'on doit avoir un certain nombre d'autres dispositifs plus à même. Donc, peut-être essayer de faire un filtre dans la communication, à défaut de pouvoir clairement établir ce que sont les sujets de déontologie pour les étudiants et peut-être réorienter tous les autres avec une petite communication. Ce serait à mon avis assez pertinent. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci. On le fera au fur et à mesure de la découverte des questions qui seraient posées. S'il n'y a plus de questions, je vais proposer de voter sur le projet de résolution de transformation du règlement intérieur, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration de dispositions concordantes dans son propre règlement intérieur, vote qui aura lieu demain. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Donc, la résolution est adoptée à l'unanimité, moins deux abstentions. Merci beaucoup.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la modification du règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris modifiant la composition de la Commission de déontologie à la majorité des votants (2 abstentions).

V. DISCUSSION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Jeanne LAZARUS

Nous reportons ce point et nous le remettons à la séance suivante. Je passe la parole à madame DUBOIS-MONKACHI pour la présentation du semestre prochain.

VI. POINT D'ACTUALITÉ SUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2021-2022

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, madame la Présidente.

Trois informations que je souhaiterais partager avec l'ensemble de ce Conseil. La première concerne la rentrée, la programmation qui est faite et qui s'est terminée dans une logique de présentiel au maximum, avec le maintien du calendrier tel qu'il a été présenté en début d'année universitaire avec des cours et des activités et des événements, essentiellement en présentiel. Une communication sera adressée à l'ensemble des étudiants et des enseignants avant la fin de cette semaine. La pré-rentrée se déploiera à partir du 17 janvier sur tous les campus avec des activités qui seront annoncées aux étudiants, et la rentrée le 24 janvier.

Nous maintenons l'assiduité concernant les enseignements avec une volonté de remettre en place le système de défaillance. Si la technique nous le permet, nous maintiendrons une période de tolérance de deux semaines au début du semestre pour les étudiants qui viennent de zones délicates du point de vue sanitaire, notamment ce qu'on appelle « la zone rouge écarlate », c'est-à-dire les sept pays d'Afrique australe, pour permettre aux étudiants de venir malgré les mesures sanitaires en vigueur, un peu plus

tard sans être pénalisés. Nous souhaitons le réintégrer, à la demande des enseignants qui considèrent que ce système de contrôle de l'assiduité a beaucoup manqué ces derniers semestres. Nous sommes en train d'estimer la possibilité technique.

Cette rentrée se fera avec un renforcement de la politique d'accompagnement en général, et sanitaire en particulier, avec la mise en place dès la période pré-rentrée d'une politique de vaccination pour les étudiants qui le souhaitent sur le campus en lien avec la Croix-Rouge. Pour les salariés, nous sommes en train de développer cette possibilité sur les centres de santé du septième arrondissement. En attendant cette rentrée, nous vivons maintenant la fin du semestre. Les examens ont lieu et ont eu lieu en présentiel sur tous les sites. Je pense que nous pouvons collectivement nous en féliciter. Nous avons mis en place avec la direction concernée les mesures sanitaires qui permettent de sécuriser ces moments importants de rassemblement. Les examens se terminent le 16. Nous retrouverons les étudiants à distance pour la période que vous aimez tellement d'inscriptions pédagogiques qui commencera le 5 janvier. Là aussi, les informations sont mises à votre disposition avant les vacances. Je vous remercie.

Hugo JEAN

Je voulais revenir sur la question des étudiants qui sont actuellement bloqués dans des pays rouge écarlate, parce qu'actuellement, si je ne dis pas de bêtises, le fait de devoir partir pour une année universitaire dans un autre pays ne fait pas partie des critères d'exceptions prévus par le ministère des Affaires étrangères. Je voulais savoir comment cela se passait. Vous avez évoqué une période de tolérance. Si, au-delà de cette période de tolérance, ce n'était toujours pas possible, quels sont les scénarios prévus ? Je voulais aussi réagir sur la question des examens en présentiel. On n'a pas de solution miracle, mais on a toujours eu dans certaines promotions, à Nancy notamment, pour certains masters, des étudiants qui ont composé en présentiel en étant cas contact ou même atteint du Covid par crainte de la défaillance, etc. On a beau les rassurer à certains égards, on n'a pas de solution par rapport à ça. C'est un problème qui demeure et qui risque de demeurer avec les examens en présentiel, malheureusement. Sinon, on est plutôt favorable à ce que les examens soient maintenus en présentiel dès que cela est possible.

Dernière question à propos des échanges universitaires pour le semestre qui va commencer. On a eu vent que certains pays avaient annulé les échanges universitaires ou ne permettaient pas aux étudiants de venir sur le territoire. Je pense notamment au Japon. Je voulais savoir quelles étaient les possibilités. Est-ce qu'il peut encore y avoir encore des redéploiements dans certains pays à l'étranger ? Ou est-ce que ça va être compliqué ? Est-ce que, pour le moment, le scénario qui était prévu pour l'année prochaine, c'est-à-dire d'un départ d'une année, est maintenu ? Ou est-ce qu'il y a de nouvelles interrogations ? Je vous remercie.

Yoann LEROUGE

Deux petites questions. La première. Les enseignants ont témoigné une volonté de remettre le contrôle d'acidité qui aurait manqué. Est-ce qu'on a un lien clair entre assiduité et les résultats ? Est-ce qu'il y a eu une modification claire et nette sur les résultats des étudiants ?

Deuxième question plutôt dans le cadre des mesures Covid pour le printemps. On est en plein hiver. Les températures sont assez basses. Sachant que les espaces de restauration sont quand même bondés, et pourtant, ce sont des endroits où les étudiants n'ont pas le masque, est-ce qu'on peut peut-être imaginer en bonne intelligence d'ouvrir d'autres salles ou essayer de trouver une solution pour répondre à cette double problématique du froid et des règles barrières difficilement respectables dans les espaces de restauration ? Merci.

Timothé BULTINGAIRE

Juste pour signaler qu'on regrette de penser ce retour à la défaillance, notamment parce qu'on se demande si cela sert à quelque chose. Est-ce que, vraiment, l'assiduité a été si faible ce semestre ? Je n'en ai pas l'impression. Il y avait, notamment au début du semestre, une grande joie de revenir en présentiel, qui s'est poursuivie. Il y aura toujours quelques absences. Mais je ne pense pas que ce système de retour à la défaillance va tout changer. Et ce n'est pas fondamentalement grave.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Monsieur JEAN, concernant la zone rouge écarlate, effectivement, c'est un sujet de préoccupation. Ce sera la première fois que des étudiants ne pourront pas venir faire des études, car le

motif impérieux de déplacement pour études ne sera pas reconnu. C'est la situation, aujourd'hui. Les choses peuvent évoluer, on le sait, dans ce contexte. C'est aussi la particularité et la difficulté. C'est un contexte très évolutif. Si, d'aventure, des étudiants issus de cette zone, de ces sept pays, sont empêchés de venir, nous verrons au cas par cas comment les accompagner. Je sais que vous accompagnez une des étudiantes qui m'a contactée hier à ce sujet.

Concernant les examens en présentiel et le fait que des étudiants cas contact ou malades se présentent, excusez-moi, je trouve que c'est un problème de responsabilité. Des étudiants Relais santé ont aussi fait une campagne de communication. Hier, à Arcueil, une étudiante est venue, elle était aphone. Elle avait beaucoup de symptômes. Elle est retournée chez elle à ma demande et j'ai bien compris qu'elle était stressée par la situation de rattrapage, situation qu'on va organiser le plus tôt possible pour éviter qu'il y ait un ajout de stress à une situation déjà très stressante. Mais vous pouvez aussi nous aider à faire passer ce message de responsabilité sur ce sujet qui va, hélas, probablement prendre de l'importance dans les semaines et les mois à venir.

Concernant les échanges universitaires, nous sommes informés, puisque nous travaillons avec la DAI. 50 étudiants qui devaient partir au Japon ne pourront pas partir. Ils vont être réintégrés dans notre scolarité classique en troisième année. Il n'y a pas de réaffectation possible dans un pays. La situation est assez tendue, vous en conviendrez, au niveau international. L'année prochaine, pour l'instant, on reste sur le même schéma défini. Nous serons amenés, éventuellement, à nous adapter. L'objectif est de maintenir le plus possible la relation avec l'établissement partenaire, même si c'est à distance, pour éviter que les étudiants n'aient pas cette expérience internationale.

Monsieur LEROUGE, concernant l'assiduité et sa mesure. En fait, c'est assez compliqué. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Mais précisément, on ne sait pas mesurer, on ne sait pas identifier les cours soumis à assiduité et faire un contrôle sur le comptage de l'assiduité. D'autant plus que pour la défaillance, le système a été levé. La mesure au niveau macro est très difficile. Les enseignants, et certains sont présents autour de la table, nous ont fait remonter que c'était vraiment l'absence de défaillance qui rendait la présence beaucoup plus aléatoire sur le motif sanitaire, qui est géré de manière assez légère peut-être trop légèrement. Je ne sais pas si les enseignants auront un mot à dire sur ce sujet-là. En tout cas, il me semble que c'est une mesure qui va dans le bon sens aussi pour les étudiants, parce que 12 semaines de cours, ce n'est pas beaucoup. On permet une défaillance de deux absences. Il reste 10 séances. Si on a une tolérance, ce sera quatre absences autorisées sur 12 semaines. Je crois qu'on peut y aller progressivement en espérant que l'année prochaine, le climat sanitaire s'améliorera et qu'on reviendra à la normale.

Concernant les espaces de restauration, c'est un vrai sujet. On est en train d'y travailler. L'idée est de réserver les espaces de restauration qui seront plus nombreux l'année prochaine, puisque nous avons le 1 Saint-Thomas qui va nous offrir un bel espace cafétéria, avec 147 places. L'idée est de faire une sorte de « speed cafét ». On y vient pour déjeuner et pas pour s'installer, pas pour travailler. On va essayer de gérer avec les équipes concernées la circulation dans ces espaces pour vous permettre de déjeuner au sec.

Monsieur BULTINGAIRE, c'était sur l'assiduité, donc j'ai répondu à votre question. Je vous remercie.

Simon CORDONNIER

Un micro-complément sur l'assiduité. Il y a une dimension sanction éventuelle à laquelle on peut penser, mais il y a aussi la capacité que ça donne de détecter des étudiants et des étudiantes en situation de décrochage, qui sont indétectables pour les équipes pédagogiques en l'absence de remontée du système qui alerte sur le nombre d'absences. Dans la situation actuelle, c'est particulièrement important.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Une petite correction. Le contrôle de l'assiduité n'a pas été levé. Les enseignants contrôlent l'assiduité. Ce qui a été désactivé, c'est la pénalité après deux absences. Normalement, cette assiduité positive a dû continuer, et j'espère qu'elle est maintenue dans tous les enseignements. C'est peut-être moins automatique, mais c'est une obligation des enseignants.

Pascale EISENBERGER

Un petit complément. Je peux imaginer que si des enseignants font remonter ça, ça déstabilise beaucoup, ça désorganise le travail de groupe. Par exemple, quelque chose qui est préparé en groupe, en cours ou

à la maison... Et c'est très gênant, car la progression est prévue. Donc, j'imagine que c'est ça qui entre en compte.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. On croise les doigts pour que tout se passe au mieux. Nous passons aux questions diverses.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Timothé BULTINGAIRE

Je vais aller vite, car ce Conseil dure depuis ce matin. Je ne pensais pas l'aborder avant-hier. Je pensais que cela aurait été réglé plus vite. On a été alertés par une étudiante du fait qu'une offre de stage proposé par Sciences Po Carrières se faisait en contact proche, puisque c'était au sein d'une direction dont le président est accusé de harcèlement et d'agression sexuelle, notamment prioritairement sur des jeunes salariées et des stagiaires. On l'a signalé à Sciences Po Carrières. On a eu une première réaction, mais ensuite, plus rien. Et en fait, l'offre est toujours disponible sur le site. Donc, on s'alerte de cette situation alors que le rapport Hervieu-Léger avait montré en plus que les stages étaient une des périodes à risques pour les étudiants et étudiantes par rapport au VSS. On s'inquiète que cette offre soit toujours disponible. On peut toujours candidater. Ça fait une semaine qu'on l'a signalé. Sciences Po doit mettre en place les mesures nécessaires. On a vu que Sciences Po Carrières vient de faire une fiche pour les étudiants et étudiantes qui partent en stage, mais on veut s'assurer aussi qu'en plus du retrait de cette offre qui est impératif, de l'autre côté, les structures qui accueillent soient aussi tenues au courant, comme cela avait été recommandé par le rapport, que Sciences Po sera vigilant à ce genre de situation et pourra prendre des mesures si jamais il y a un signalement par la suite. Merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup cette question. Je voudrais vous rassurer. Bien sûr que Sciences Po Carrières, comme l'a préconisé le rapport Hervieu-Léger, informe les étudiants et ses partenaires de sa politique en faveur de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Concernant la personne dont vous parlez, je ne citerai pas de nom, car nous sommes sur un terrain juridique un peu compliqué, vous vous en doutez... Parler d'une personne et l'accuser sans aucun élément judiciaire, c'est un petit peu compliqué. De notre côté, nous avons vérifié qu'il n'y avait pas de difficultés. Nous maintenons cette offre. Bien sûr, la structure en question est informée de notre politique et nous veillerons, comme nous le faisons avec tous les partenaires, à ce que nos étudiants soient bien encadrés et qu'il n'y ait pas de sujet sur les VSS. Merci.

Timothé BULTINGAIRE

C'est choquant qu'on envoie des étudiants. Certes, on ne sait pas ce qu'il s'est passé. Je ne dis pas « une personne qui a », mais « qui a été accusée ». Je ne le dis pas, mais ce sont des jeunes personnes qui rapportent des faits graves. Et Sciences Po assume. Là, on assume totalement qu'on envoie des étudiants qui, potentiellement, vont être harcelés ou agressés sexuellement. OK, c'est dit. C'est posé sur la table.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je crois qu'il faut peut-être préciser les choses concernant l'accusation. Si vous avez des preuves de son accusation et de sa condamnation, bien sûr que nous réagirons. Pour le moment, il n'y a aucune information. Toutes les informations que vous avez remontées viennent de la presse, d'un article de presse. C'est juste une question de méthode et de respect du droit.

Yoann LEROUGE

Pas du tout en lien avec ma question, mais je tiens à remercier le propos qui vient d'être fait sur la méthode qui est, j'estime, très important. Ça rejoint la question de la méthode sur d'autres sujets, que ce soient les VSS et comment on les aborde ou que ce soient les sujets sur la liberté d'expression et l'éthique du débat. Je trouve que ce rappel sur la méthode était très important et bienvenu. Je tenais à vous remercier pour ce point.

Nous avons un souhait. Nous souhaitons adresser les récents événements qui sont arrivés sur le campus du Havre, malheureux. Ça s'inscrit dans un sujet plus large qui est la difficulté souvent pour Sciences Po de traiter les incidents hors les murs. Il y a souvent une mauvaise compréhension de la part des étudiants sur les compétences réelles que peut avoir l'institution dans ces cas-là. C'est un sujet qui doit être abordé. Certains y voient des erreurs, d'autres des maladroites. Je pense que ce n'est pas le lieu aujourd'hui pour traiter de cette polémique. Il y a une double temporalité. À court terme, l'adresser, donc si nos informations sont correctes, il devrait y avoir un déplacement à la rentrée précis, donc on s'inscrit pleinement et on soutient cette démarche. Il y a une démarche un peu plus large, et on espère à la rentrée ouvrir une réflexion plus grande sur un tas de thématiques. Il y a une sorte de malaise étudiant sur des thématiques qu'il faut adresser, mais qui doivent s'adresser sur le temps long avec une vraie réflexion construite. Nous marquons notre souhait de nous intégrer dans cette réflexion. On espère qu'elle aura lieu dans cette instance ou dans une autre. Tout un tas de sujets, notamment la politique d'accompagnement des élèves en cas d'incident hors les murs. Il y a un vrai travail à faire pour que les étudiants soient bien conscients de ce qui peut être fait, notamment pour les étudiants internationaux dans les campus en région où c'est beaucoup plus difficile. Il y a moins de structures externes par exemple qu'en région parisienne. Une évaluation des besoins en matière de politique de santé, notamment pour l'accès aux praticiens dans les campus, l'accueil et le suivi des étudiants internationaux. Et une réflexion assez large sur la cohérence académique, notamment sur le suivi pédagogique, le corps étudiants et le corps enseignant. Il peut y avoir des accrochages qui nécessitent d'être adressés. On souhaitait remettre le sujet des événements du campus du Havre dans un contexte plus global et prendre le temps, les passions apaisées, de pouvoir traiter avec sérieux ces sujets. Merci.

Titouan LE BOUARD

On voulait aussi souligner cette question-là qui nous semble majeure. On avait aussi prévu un point, mais on ne va peut-être pas l'aborder aujourd'hui, sur la nécessité d'inclure les directeurs de campus en région au sein du Conseil de l'Institut à raison par exemple d'une fois par an, qui pourrait être intéressant, car je pense qu'il y a peut-être une méconnaissance du travail dans les régions du Conseil de l'Institut qui me semble être très important au regard notamment des capacités et des compétences en régions aujourd'hui qui sont majoritaires pour le Collège universitaire.

Mathias VICHERAT

Proposition retenue. C'est une très bonne idée de les inclure. De toute façon, on va faire toute une série de cycles avec les directeurs de campus en région pour les inclure à plus de choses que ce n'est le cas aujourd'hui. C'est une très bonne idée.

Sur Le Havre, il y a un événement conjoncturel qui a été pris en compte avec beaucoup d'émotion de la part des étudiantes et des étudiants, et on le respecte. Et il y a des problématiques plus structurelles soulevées à cette occasion, et donc j'ai prévu de me déplacer au Havre à la rentrée pour rencontrer les étudiants et avoir un échange à partir du travail qu'on aura pu faire et des propositions qui pourront être faites. Mais c'est vrai que le sujet des campus, de manière générale, est un point important sur lequel on pourra revenir au sein du Conseil de l'Institut.

Je vais juste faire un petit point sur ce qu'on se disait sur les dons, sur le mécénat. J'aimerais qu'avec les syndicats étudiants, on puisse se réunir là-dessus pour échanger sur le sujet. Je vous ai dit mon ambition qui était forte d'avoir des ressources. C'était une forme de pragmatisme aussi, parce que la dotation de l'État étant ce qu'elle est, les frais d'inscription, on ne souhaite pas les augmenter au-delà de l'inflation. Il y a un moment où, si on veut développer une politique ambitieuse en matière d'égalité des chances, il faut appeler un chat un chat. On n'a pas le choix. Après, il faut qu'on le fasse ensemble, de manière cohérente, et évidemment, moi, le sujet d'avoir un étudiant au sein du Comité des dons, je l'ai inscrit dans mon projet. Je pense que c'est une bonne idée, il faut qu'il y ait une forme de transparence. On verra comment cet étudiant est désigné, parce qu'on a déjà posé le sujet sur la Commission de déontologie, mais ça me paraît faire partie des éléments de transparence. Je vous donne un élément qui a déjà été discuté ici : les places en Boutmy. Je sais que vous n'aimez pas le naming. Simple, c'est une forme de pragmatisme, parce que quand on a besoin de recettes, on peut faire du naming. On a fait du naming là où il y a une dimension nostalgique, car ce sont des gens qui ont été étudiants à Sciences Po et qui achètent la possibilité d'avoir une petite plaque avec leur nom avec des durées différentes, de 10 ans, etc. Ce que je voulais vous dire, c'est que j'ai pris la décision que les fonds récoltés aillent à la santé et au bien-être étudiant, puisqu'on a le projet de création d'un centre de santé

qu'on souhaite mettre en place rapidement, et je veux que ce que l'on récupérera pour cette initiative puisse servir à cela. On a vu cela avec les finances et avec Myriam. Cela me paraît un élément important.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a plus de questions, avant de lever la séance, je voudrais saluer madame Antoine qui est là pour la dernière fois et dont j'ai appris à cette occasion qu'elle siège au Conseil depuis 1999. Donc, vous avez été témoin des transformations de notre institution et de tous les événements qui l'ont secouée. Merci beaucoup de votre fidélité. Nous vous souhaitons bonne suite.

Nelly ANTOINE

Des conseils toujours très riches. Je ne les aurais ratés pour rien au monde. Donc, c'était une velléité bien intéressée. J'ai beaucoup apprécié toutes les évolutions de l'établissement au cours de ces dernières années, avec des personnalités différentes à la tête de l'établissement qui ont impulsé diverses réformes. J'ai beaucoup apprécié toutes ces années, et donc, je pars en retraite à la fin de l'année. Un nouveau représentant du recteur prendra ma place dès le mois de janvier.

Jeanne LAZARUS

Merci à tous et bonne journée.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 15.